

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 213

MONTRÉAL, LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Des élections cet automne?

Les astres se conjuguent pour que le premier ministre Lucien Bouchard déclenche des élections générales. Si peu de nouvelles positives ne l'y autorisent, c'est la perspective de mauvaises nouvelles qui pourrait l'inciter à agir de façon précipitée.

Il y a maintenant trois ans que le Parti québécois a remplacé le précédent gouvernement libéral à Québec. En trois ans, deux premiers ministres, un référendum raté, un sommet économique réussi, plusieurs réformes inachevées en éducation et en santé, sans oublier les vagues de compressions budgétaires très dures... voilà qui laisse des traces. Pourtant, la popularité du premier ministre reste solide. Les négociations avec les employés du secteur public se sont terminées calmement, les cibles du déficit zéro sont toujours en vue, et malgré l'abolition de 15 000 postes, le gouvernement est parvenu à laisser l'impression qu'il créait des milliers de nouveaux emplois pour les jeunes.

L'automne a vu naître les maternelles à temps complet, les places en garderie à 5 \$, et l'hiver nous annonce une baisse de l'impôt sur le revenu. À la faveur d'une expansion de l'économie plus forte que prévue, rien n'interdit d'ajouter l'annulation de la hausse de la TVQ, cet autre volet de la réforme fiscale, pas mal moins populaire celui-là. Dans le secteur privé, des projets d'investissements importants sont annoncés, et si le chômage ne diminue qu'au compte-gouttes, le climat est tout de même moins triste qu'au moment du référendum.



Jean-Robert Sansfaçon

Mais voilà, avec le temps, le vent pourrait tourner. Au nombre des facteurs susceptibles de gâcher la sauce, il y a les gaffes forcement plus fréquentes des ministres, comme cette semaine nous en a laissés deux beaux échantillons avec l'affaire des greffes pulmonaires et celle de la perquisition avortée à Kahnawake. Il y a ensuite, et surtout, l'humour populaire, de plus en plus sensible aux résultats nécessairement mitigés des grandes réformes en cours.

Jusqu'ici, les Québécois n'ont pas trop réagi aux multiples virages. Méfiants, ils ne sont tout de même pas convaincus que tous ces changements étaient nécessaires. Il s'en faudrait de peu pour que leur insatisfaction grandissante rejaille sur la personne du premier ministre. En santé surtout, alors que les hôpitaux feront face aux conséquences les plus graves des départs pour la retraite au cours des 18 prochains mois. C'est alors seulement que seront abolis les milliers de postes que l'on aura jugé bon de remplacer entre-temps pour éviter l'hémorragie. Et puisque Québec a déjà prévenu que les budgets des deux prochaines années seront gelés, il faudra comprimer les dépenses de nouveau en 1998 et en 1999 pour absorber les 1,2 milliard de dollars de dépenses liées à la croissance naturelle des coûts (inflation, échelons salariaux, etc.). Et plus on comprime, plus l'exercice devient difficile à effectuer et dommageable pour la qualité des soins.

Il est temps pour Lucien Bouchard de consolider son leadership

Selon plusieurs, le pire ne serait donc pas derrière, comme le soutient le gouvernement, mais droit devant. Pourquoi ne pas profiter tout de suite de l'impression qui veut que le gros des coupes budgétaires est chose du passé et qu'à l'avenir, la situation ira en s'améliorant?

Il y a aussi la prochaine ronde de négociations du secteur public, qui pourrait perturber une campagne électorale déclenchée dans un an. Ceux qui croient que tout est réglé depuis l'entente sur les retraites doivent revenir sur terre: les conventions viennent à échéance l'été prochain, et les syndicats reprendront le bâton du pèlerin pour rattraper le terrain perdu. Or, comment respecter l'objectif du déficit zéro en l'an 2000 tout en répondant positivement aux revendications syndicales? Par contre, comment dire non à ses alliés à la veille d'élections? Ne serait-il pas mieux de retourner devant le peuple avec, frais à la mémoire, le résultat plutôt positif des négociations de l'an dernier?

Il y a aussi les municipalités. Si le gouvernement ne recule pas, certains maires ont promis de lui faire la guerre. À moins que le premier ministre n'ait caché ses as, il faut s'attendre à ce que le résultat des négociations déplaie à au moins la moitié des élus municipaux et la plupart des syndiqués. Et si ce ne sont pas les syndicats qui contribuent à éponger le déficit, ce seront les contribuables, dès le printemps prochain. Pas très fort pour se faire réélire. Au contraire, un gouvernement fraîchement réélu...

Au sein du Parti québécois, il semble que plusieurs militants de longue date soient très inquiets, voire choqués par les positions de Lucien Bouchard. On raconte que ce dernier serait même sorti (encore!) d'une réunion du Bureau national, le week-end dernier, après avoir subi la critique implacable d'un haut gradé du parti. La grogne est palpable. Il est temps pour le chef de consolider son leadership. Quoi de mieux que des élections? D'autant que l'opposition libérale est faible et que le PQ ne doit surtout pas laisser Daniel Johnson profiter de l'entente intervenue entre les premiers ministres du reste du pays. Des élections cet automne? Pourquoi pas?

MÉTÉO

Montréal	Québec
Nuageux avec 60% de probabilité d'averses.	Averses débutant tard le matin.
Max: 21 Min: 12	Max: 19 Min: 10
Détails, page B 3	

INDEX

Agenda..... B 7	Le monde..... A 7
Annonces..... B 6	Les sports..... B 6
Avis publics..... A 6	Montréal..... A 3
Culture..... B 9	Mots croisés... B 6
Économie..... A 8	Politique..... A 5
Éditorial..... A 10	Télévision..... B 8

www.ledevoir.com

PLAISIRS

Des espions œil-de-lynx au tournage
de Snake Eyes, page B 1



POLITIQUE

Renvoi sur la légalité de la souveraineté:
en février, page A 5

LE MONDE

Neuf personnes tuées dans un attentat au Caire, page A 7



Facture de 500 millions aux municipalités

Québec redistribue les cartes

Le même contenu dans un nouveau contenant, répliquent les maires

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard a déposé hier une nouvelle offre aux municipalités qui retarde le paiement de la facture récurrente de 500 millions à janvier 1999 mais exige tout de même 375 millions pour l'année budgétaire municipale qui vient. De même, toutes les petites municipalités verraient l'impact sur leur budget descendre à 4,5 % (UMRCQ) et 5 % (UMQ) en 1998, et 6 % en 1999, au lieu de 9 % comme c'était parfois le cas.

«Il s'agit d'une nouvelle hypothèse d'étalement qui répond aux demandes des municipalités», a indiqué au Devoir le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel. *Cela réduit les contributions pour 90 % des municipalités, soit 1383 d'entre elles, tout en maintenant notre politique de soutien aux villes centres et l'obligation de résultat de 500 millions pour l'année financière du gouvernement.*

Mentionnant qu'elles en discuteraient avec leurs membres aujourd'hui, les unions municipales ont reçu plutôt froidement cette proposition qui représente, selon le vice-président de l'Union des MRC du Québec, Jean-Guy

Poirier, «le même contenu dans un autre contenant».

Les MRC ont tout de même obtenu du Conseil du trésor des mesures d'équité qui feraient en sorte que la facture transmise par Québec ne pourrait pas dépasser 6 % du budget des petites municipalités dans deux ans. Les six villes centres du Québec garderaient toujours, quant à elles, des mesures d'atténuation qui signifient une facture ne dépassant pas 2,5 % de leur budget.

Le président de l'Union des municipalités du Québec,

VOIR PAGE A 12: FACTURE

Jeux de guerre



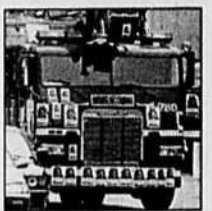
KAMEL JABER REUTERS

UNE FILLETTE libanaise s'amuse avec les débris d'un obus israélien qui a explosé à deux pas de chez elle, à Nabatiyeh, dans le sud du Liban. L'armée israélienne a bombardé une série de villages de cette région en représailles contre les attaques des guerriers du mouvement Hezbollah, qui auraient tué un soldat israélien, selon les sources officielles.

MONTRÉAL

Pompiers: autre cas de sabotage

■ À lire, page A 3



Rochon capitule

Le CHUM devient l'unique centre de greffes pulmonaires

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Près d'un an après l'annonce du transfert du programme de greffes pulmonaires à Québec, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a dû constater hier l'échec de sa décision et faire marche arrière en convenant que le bien-être des patients en attente de poumons passait aujourd'hui par le retour du programme de greffes au Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM).

Sans admettre, même du bout des lèvres, avoir pris une mauvaise décision, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a reconnu hier à Québec que la solution choisie pour les patients en attente de greffes de poumons par son ministère il y a un an avait fait chouer blanc.

VOIR PAGE A 12: ROCHON

Les 101 îles du Grand Nord

La Commission de toponymie maintient son projet

Les Cris sont profondément déçus

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

La dénomination de 101 îles dans le Grand Nord québécois suscite toujours la controverse alors que, d'un côté, la communauté criste estime qu'on ne l'a pas consultée avant de puiser les noms dans la littérature québécoise et que, de l'autre, la Commission de toponymie du Québec persiste à affirmer que le territoire lui apparaissait «vierge et anonyme», ajoutant que le poème géographique est «là pour y rester».

Le chef du Grand Conseil des Cris, Matthew Coon-Come, est profondément déçu de voir que la Commission de toponymie du Québec a baptisé les 101 îles tout en affirmant ne pas savoir que les composantes du territoire avaient déjà une appellation autochtone. Voilà une autre preuve que la loi 101 sert à renier la langue des autres.

VOIR PAGE A 12: COMMISSION

Sondage Sondagem sur le respect de la vie privée

Entre la méfiance et la confiance

Les Québécois s'opposent à la divulgation de renseignements personnels

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Les Québécois sont plus que jamais soucieux de préserver l'intégrité des renseignements confidentiels. La vie privée est une valeur à la hausse.

Non seulement estiment-ils que l'État n'a pas à tout connaître sur le compte d'un individu mais il leur apparaît normal et minimal que les gouvernements, les hôpitaux et les agences de crédit respectent la confidentialité des renseignements auxquels ils ont accès.

C'est à la quasi-unanimité (94 %) qu'ils s'opposent à ce que ces renseignements soient communiqués à d'autres organismes sans le consentement des personnes concernées.

Ces conclusions se dégagent d'un sondage réalisé auprès de 1042 personnes par la maison Sondagem, entre le 5 et le 10 septembre, pour le compte de Télé-Québec et du Devoir. Les résultats de cette enquête d'opinion publique sur le

respect de la vie privée serviront d'amorce à *Droit de parole*, ce soir à 20h, une émission animée par Françoise Guénette et réalisée par Simon Girard.

Partagés entre méfiance et confiance, les Québécois préfèrent croire, pour la plupart, qu'ils n'ont pas été floués. «Croyez-vous que votre employeur, votre médecin ou votre compagnie d'assurances a déjà communiqué des renseignements personnels sur vous sans raison valable?», leur a-t-on encore demandé. Cette question a recueilli 44 % de non et 37,1 % de oui, alors que 18,9 % n'ont pas exprimé d'opinion sur le sujet.

Les pratiques qui menacent la vie privée sont perçues différemment selon l'âge, l'éducation, le sexe et la condition de vie. Ce coup de sonde nous apprend ainsi que les personnes de 65 ans et plus sont moins réfractaires que les plus jeunes générations à l'idée d'élargir l'accès à des renseignements confidentiels qui devraient normalement le rester. À l'inverse, ceux qui ont fréquenté l'université sont moins disposés que les

SONDAGE

■ Croyez-vous que votre banque, votre employeur, votre médecin ou votre compagnie d'assurances a déjà communiqué des renseignements personnels sur vous sans raison valable?



■ Les banques, les hôpitaux, les gouvernements et les agences de crédit ont accès à des informations confidentielles vous concernant. Quant à vous, acceptez-vous que l'on communique ces informations à d'autres organismes pour toutes sortes de vérifications sans votre consentement?

Oui: 4,6 % Non: 94,0 % pas d'opinion: 1,3 %

Les réponses à ces questions posées par la maison Sondagem serviront d'amorce à l'émission *Droit de parole* animée par Françoise Guénette et diffusée dès 20h ce soir, à Télé-Québec.



VOIR PAGE A 12: SONDAGE

• LES ACTUALITÉS •

Contrôle des BPC

Hydro-Québec perd sur toute la ligne

PC ET LE DEVOIR

Hydro-Québec a perdu la dernière manche de la bataille qu'elle menait contre le gouvernement fédéral pour faire invalider les dispositions sur le contrôle des BPC contenues dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

La Cour suprême du Canada a reconnu, hier, dans un jugement partagé à cinq juges contre quatre, la constitutionnalité de la réglementation fédérale sur les BPC, cassant ainsi des décisions de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec.

Le jugement cautionne ainsi le doublement actuel en matière de contrôle de la pollution, puisque le Québec dispose aussi d'une réglementation en la matière. Hydro-Québec devra donc se représenter devant les tribunaux pour subir un procès sur le fond de l'affaire. Les faits reprochés remontent à 1990. La société d'État aurait alors déversé une petite quantité de BPC dans la rivière Saint-Maurice. Elle avait été ensuite accusée d'avoir contrevenu à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. De son côté, le gouvernement québécois n'avait pas intenté de poursuites.

L'argumentation d'Hydro-Québec, validée par les tribunaux inférieurs, reposait sur le fait que le contrôle des produits toxiques dans l'environnement dépasse la compétence exclusive du gouvernement fédéral. La Constitution de 1867 est, en effet, muette sur le partage des responsabilités en matière d'environnement.

Toutefois, comme le note la Cour suprême dans son jugement d'hier, le fédéral peut invoquer sa compétence exclusive en matière de droit criminel pour intervenir dans des domaines qui touchent à l'intérêt national et sanctionner les contrevenants.

Et à l'égard des BPC, c'est manifestement le cas. «La protection de l'environnement est un défi majeur de notre

époque», note d'abord le juge Gérard La Forest, dans son opinion majoritaire.

De leur côté, les groupes environnementaux canadiens et québécois ont réagi différemment à cette décision, ayant eu, jusqu'ici d'ailleurs, une attitude fort différente à l'endroit de la cause elle-même. En effet, plusieurs des grands groupes anglophones, comme le Sierra Legal Defense Fund, la Canadian Environmental Law Association, Pollution Probe et Great Lakes United, se sont portés devant la Cour suprême à la défense des pouvoirs constitutionnels d'Ottawa en matière de réglementation sur les toxiques.

Hier, les groupes anglophones non seulement pavoisaient mais demandaient au gouvernement Chrétien d'en remettre. Dans un communiqué unilingue, les quatre groupes ont déclaré: «Cela devrait donner un signal au gouvernement Chrétien pour qu'il remette en question son plan de confier aux provinces plus de responsabilités en matière d'environnement.» A l'appui de leur proposition, ils ont allégué que le gouvernement Harris a coupé les budgets de son ministère de l'Environnement de moitié alors que le Québec, entre 1992 et maintenant, l'amputait des deux tiers.

Denis Bergeron, le directeur de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, était plus circonspect. Il se contentait de noter que «si le Québec perd du terrain dans ce domaine, c'est de sa faute. Si Québec avait poursuivi lui-même Hydro-Québec, on ne se retrouverait pas aujourd'hui avec une telle décision. Sans vouloir en faire une position constitutionnelle, force est de constater qu'il est mieux pour tout le monde et l'environnement qu'au moins un gouvernement soit passé à l'action. Le Québec ne peut invoquer que sa propre turpitude et Hydro-Québec, de son côté, a été pour le moins mal avisée de plaider l'inconstitutionnalité pour esquiver en fin de compte ses responsabilités environnementales».

Sur le sable...



DAVID GRAY REUTERS

UN ARTISTE aborigène du centre de l'Australie peignait mercredi dernier sur le sable dans le foyer d'une galerie d'art de Sydney. La peinture raconte le passage d'une tempête à travers la brousse australienne. Des matériaux trouvés dans la brousse, comme du duvet d'oiseaux, des bâtons, des poils, de l'ocre et de l'argile sont utilisés pour réaliser l'œuvre d'art, qui est détruite après avoir rempli ses fonctions cérémoniales.

Mise en garde de Greenpeace International

Un produit cancérigène dans des jouets

Des concentrations importantes de phtalates ont été trouvées

LOUIS-GILLES FRANÇOEUR LE DEVOIR

Greenpeace International a annoncé hier, simultanément à Londres et à New York, avoir trouvé des concentrations importantes de phtalates, un produit cancérigène, dans des jouets de plastique souple fait de PVC. L'organisation veut inciter ainsi les parents à revoir leurs achats de cadeaux pour Noël.

Les manufacturiers de jouets ajoutent des additifs aux plastiques moulés pour assurer leur souplesse et plus encore, selon Greenpeace, dans les bases de PVC.

Les tests effectués par des chercheurs pour Greenpeace ont révélé des concentrations de phtalates allant de 10 à 40 %, ce qui a fait dire au groupe environnemental international qu'il était surprenant que ces produits soient étiquetés dangereux lorsqu'on les transporte en barils mais jugés inoffensifs et pratiquement comestibles lorsque sucés par des enfants, même à d'aussi fortes concentrations.

Or les phtalates, selon le porte-parole de Greenpeace, ne sont pas intégrés à la structure moléculaire des plastiques, mais introduits entre les molécules, comme de l'eau dans une éponge, de sorte que la mastication peut en faciliter l'absorption.

Le phtalate le plus souvent identifié par Greenpeace dans ces jouets a été jugé toxique, selon deux études indépendantes, à l'oc-

casion de tests effectués sur des animaux de laboratoire.

De plus, une autre étude, plus récente, indique que cette substance pourrait imiter faiblement l'hormone estrogène, qui joue un rôle important dans la régulation du développement et du métabolisme.

Les porte-parole du groupe environnemental ont souligné par ailleurs que des gouvernements eu-

ropéens, dont le Danemark et les Pays-Bas, ont avisé leur population que des jouets de plastique souple pouvaient effectivement dégrader des quantités de phtalates susceptibles de dépasser les normes établies par le Comité scientifique de la commission européenne sur la sécurité des aliments.

Depuis ces mises en garde, au moins une société commerciale a

retiré volontairement des anneaux de dentition du marché pour cette raison et plusieurs autres fabricants ont retiré des jouets dans certains pays nordiques et d'Europe centrale.

Greenpeace poursuit depuis deux ans une campagne musclée contre la production de PVC en raison des dioxines et des furanes qui sont émis dans l'atmosphère lorsque ces molécules brûlent dans un incendie accidentel, comme celui survenu cet été à Hamilton, en Ontario, ou dans les incinérateurs municipaux. Les molécules de dioxines et de furanes font partie du peloton de tête des toxiques les plus dangereux actuellement régis par les lois environnementales dans le monde.

Quand certains photographes ont mauvaise presse

Deux commanditaires lâchent Paparazzi

PAUL CAUCHON LE DEVOIR

Les paparazzi sont devenus des parasites auxquels il n'est pas bon de s'associer: les deux commanditaires de la télésérie *Paparazzi*, qui doit prendre l'affiche à TVA dans deux semaines, ont décidé de retirer leur programme de commandes de la série.

Les Pharmacies Jean Coutu et Volkswagen, tous deux commanditaires principaux à raison de 420 000 \$ chacun de *Paparazzi*, un des projets vedettes de l'automne chez TVA, ont fait savoir au producteur de la série qu'en raison de la «notoriété négative» du métier de paparazzi depuis la mort de Lady Di, ils n'entendaient plus fournir le soutien promotionnel prévu lors de la diffusion.

Il a été impossible hier soir de joindre les deux commanditaires, mais l'information a été confirmée

tant à TVA que chez le producteur Prisma.

Visiblement, chez le producteur Prisma, on n'en revenait pas. «Cette décision me laisse un peu bouche bée, a dit Anne Mathieu, de Prisma. Il me semble qu'il y aurait lieu de faire une distinction entre la série et ce qui s'est passé [avec Lady Di].»

TVA confirme que la série, signée Réjean Tremblay et Fabienne Larouche, sera toutefois bien en ondes le 2 octobre, et ce, pour les dix semaines prévues.

C'est le producteur qui avait la responsabilité de trouver la commandite pour la série. Selon les explications livrées hier par Prisma, le montant versé par chacun des commanditaires comprenait, pour une part, des montants versés à la production en tant que telle et, pour l'autre part, des montants prévus pour la diffusion d'annonces.

«Les commanditaires vont respecter l'engagement financier en ce qui concerne la production, explique Anne Mathieu. En ce qui concerne les annonces, il faut voir comment ils s'organiseront pour le temps d'antenne à TVA. Mais chez Jean Coutu, on nous a dit de façon certaine qu'on ne voulait plus annoncer pendant la diffusion de la série.»

Pour le producteur, la perte financière ne sera donc pas si élevée puisque les deux commanditaires se sont engagés par contrat à investir dans la production, dont le coût total s'élève à 8,9 millions de dollars. Mais le retrait fait plus mal en ce qui concerne la promotion de la série par les commanditaires, dans leurs réseaux d'influence respectifs.

Chez Prisma, on affirme que d'autres partenaires pourraient être associés à la série en ce qui a trait à la promotion.

La Cour suprême contre la réduction du salaire des juges

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Dans un jugement rendu hier, la Cour suprême du Canada déclare que le fait de réduire arbitrairement les salaires des juges mettrait en péril l'indépendance de la magistrature.

Le plus haut tribunal du pays maintient le droit des gouvernements provinciaux de réduire, d'augmenter ou de geler les salaires des juges, mais précise qu'ils ont «l'obligation constitutionnelle» de confier à un organisme indépendant toute modification à leur rémunération.

«L'indépendance de la magistrature est précieuse», dit le juge en chef Antonio Lamer

maintien de la confiance de la population dans l'impartialité du système judiciaire, essentielle à l'efficacité des tribunaux.

Le juge Lamer qualifie de regrettables les commentaires du premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, qui a déclaré que les juges sont des fonctionnaires qui pourraient être embauchés ou congédiés. Selon le juge en chef, la déclaration de M. Klein reflète une «incompréhension de la théorie et de la pratique de l'indépendance de la magistrature».

Pour rendre sa décision, la Cour suprême a examiné l'ensemble des pourvois interjetés par l'Alberta, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard, où une législation avait été autorisée pour réduire les salaires des juges de 3,8 à 7,5 %.

Le vice-président de l'Association du Barreau canadien, Barry Gorlick, dit que le jugement de la Cour suprême rassure «les Canadiens sur le fait que l'indépendance du système de justice ne peut être compromise sur un simple caprice politique».

Mars à l'agonie

JANE ALLEN ASSOCIATED PRESS

Los Angeles — La sonde *Mars Global Surveyor* (MGS) a détecté un faible champ magnétique sur la planète rouge. Cette découverte laisse penser que Mars est à l'agonie ou déjà morte, et éloigne du même coup l'hypothèse de l'existence de la vie sur l'astre mythique.

Un champ magnétique environ 800 fois moins puissant que celui de la Terre a été observé lundi dernier sur et autour de Mars. Auparavant, les scientifiques n'étaient pas sûrs que la planète rouge en possédait un.

«La faiblesse du champ magnétique nous amène à penser que le noyau se refroidit», a commenté Mario Acuna, scientifique de la NASA basé au centre spatial de Greenbelt, dans le Maryland. Le noyau de Mars serait même devenu trop froid pour l'existence de la vie.

«Il n'y a pas de volcans [actifs] sur Mars. Tout indique que c'est une planète en train de mourir», a encore précisé M. Acuna. Dans ces conditions, il serait «très difficile» pour la vie d'exister. Les champs magnétiques dévient les radiations cosmiques nuisibles à la vie et apparaissent dans les planètes en rotation possédant un noyau liquide. Des signes montrent que Mars en possédait probablement un puissant autrefois, sans doute suffisamment pour permettre l'apparition de la vie.

La Terre et Mars se seraient formées environ à la même période, il y a 4,6 milliards d'années. Mais les données recueillies par *Surveyor* montrent que Mars «a vieilli beaucoup plus vite que la Terre», a souligné M. Acuna.

La planète rouge serait peut-être déjà éteinte. Selon Arden Albee, un responsable du programme *Surveyor*, Mars a un jour renfermé du métal liquide actif qui «se trouve dans les derniers stades de la mort». Tel un clou qui resterait magnétisé après l'éloignement de l'aimant, la croûte martienne conserverait des restes du champ magnétique généré par l'activité intérieure passée de la planète.

MGS devrait poursuivre sa mission de données sur le magnétisme de Mars. De nouveaux relevés devraient permettre de déterminer si la planète rouge est effectivement passée de vie à trépas. La sonde a été lancée le 7 novembre 1996 de Cap Canaveral, en Floride. Arrivée la semaine dernière dans l'orbite de Mars, MGS doit cartographier et photographier la planète rouge, étudier l'atmosphère ou encore la composition des minéraux au sol. Les observations de la sonde devraient ouvrir la voie aux futures missions américaines sur Mars. Elles permettront notamment à la NASA de sélectionner des zones d'atterrissage susceptibles de présenter des traces de vie.

RÊVER



PENSER

UN SALON POUR L'IMAGINATION

Romans, nouvelles, polars, guides, livres pratiques, publications jeunesse, bandes dessinées, biographies... Tous les livres de la rentrée littéraire avec vos auteurs favoris : Jean-Christophe Rufin, Dany Laferrière, Hortense Dufour, Sergio Kokis, Benoît Groult, Lise Bissonnette, Gazotti, Denis Côté, Chrystine Brouillet, Michelle Tisseyre, Jacques Foch Ribas, Maryse Rouys, Sylvain Trudel, Esther Rochon, François Gravel, Esther Croft, Élie Turcotte...

UNE FOIRE POUR LA RÉFLEXION

Des essais qui font l'actualité dans les disciplines des sciences humaines et sociales et des invités prestigieux d'ici et d'ailleurs tels que Jean Daniel, Jacques Parizeau, Yves Coppens, Ignacio Ramonet, Daniel Latouche, Réjean Thomas, Jacques Rigaud, Michel Cartier, Bernard Arcand, André Comte-Sponville, Paul Rabinov, Benjamin R Barber, Marc Sautet, Dominique Wolton, Jacques Proulx, Gérard Defois, Philippe Engelhard, Pierre Falardeau, Luc Bureau...

UN GRAND DÉBAT DE SOCIÉTÉ

Quatre scènes d'animation sur deux paliers du centre des Congrès. De grandes conférences, des débats passionnés qui porteront cette année sur les effets de la mondialisation : «Mondialisation et croissance inégale», «Le syndicalisme face au néolibéralisme», «Le Québec et la mondialisation», «Culture : le choc des modèles», «Le travail en crise», «L'aventure des biotechnologies», «L'exclusion», «La rectitude politique, mode ou mal permanent?», «Le déclin du politique»... Plus d'une cinquantaine d'activités animées par des journalistes prestigieux tels Laurent Laplante, Pierre Maisonneuve, Catherine Lachaussee, Marc Laurendeau, Michel Desautels, Michel Lamarche, Jean Fugère, Alain Crevier, Marie Vallerand...

Pour plus d'information :

Site internet : <http://www.accent.net/bookfair>Adresse électronique : bookfair@accent.net

LE SOLEIL

Radio-Canada

LE DEVOIR MONTREAL

TRANSPORTEZ VOS IDÉES SUR INTERNET
Particuliers
Entreprises
Associations
CEDEP.NET
Fournisseur de services Internet
Tél.: (514) 277-2110
Fax: (514) 276-1118
www.cedep.net

Facture municipale à Laval

L'ELAN a une recette

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Peu importe l'ampleur de la facture dont héritera Laval au terme des négociations avec le gouvernement du Québec, l'aspirant à la mairie Daniel Lefebvre prétend avoir des solutions plus économiques pour les Lavallois.

Le chef de l'Équipe lavalloise nouvelle (ELAN) estime en effet que Laval pourrait absorber la facture de 22,9 millions de dollars que s'approprie à lui envoyer Québec sans augmenter les taxes, sans altérer la qualité des services municipaux et sans réduire la rémunération de base des employés municipaux. Au moins pour l'année 1998, a-t-il promis, hier soir, devant ses partisans.

La recette? La «réingénierie» des services municipaux, vocable désignant la réorganisation du travail. Partenariats, fusions ou privatisation des services: Daniel Lefebvre n'exclut aucune piste afin de réaliser les économies nécessaires, soit près de 23 millions. Il compte discuter des nouvelles façons de faire avec les employés municipaux dans un climat d'ouverture. «Il y a des revenus additionnels cette année qui vont nous permettre facilement d'absorber 17 ou 18 millions, a-t-il dit. Il est clair que nous allons quand même renégocier avec les fonctionnaires.»

M. Lefebvre souhaite d'une part réduire la taille de la fonction publique lavalloise en facilitant les mises à la retraite volontaires. Il veut d'autre part revoir «la pertinence» de certains services et la façon de les offrir.

Le candidat à la mairie a présenté plus tôt en matinée son équipe de 21 candidats, aux profils tout aussi variés les uns que les autres: les représentants du milieu communautaire donnent la main aux avocats, ingénieurs et hommes d'affaires. Maurice Clermont, le conseiller démissionnaire de l'administration Vaillancourt, joue un rôle de figure de proue au sein du parti, de l'aveu même du chef Lefebvre. Après avoir claqué la porte du Parti du ralliement officiel pour devenir indépendant en 1996, M. Clermont est devenu le porte-étendard d'ELAN au conseil en début d'année.

S'il est élu, Daniel Lefebvre défendra par ailleurs auprès du gouvernement la pertinence de limiter à deux le nombre de mandats à la mairie de Laval. «Tranquillément, quand vous êtes dans la fonction publique, vous vous faites aspirer vers le haut, par les fonctionnaires, a-t-il justifié. Et vous devenez tranquillement un gestionnaire très loin des idées et très loin des préoccupations des gens.»

M. Lefebvre et son équipe entendent se démarquer des autres prétendants au pouvoir en misant sur le «respect des valeurs humaines». «Laval, c'est avant tout un milieu de vie, un milieu que l'on veut respecter, a lancé Daniel Lefebvre. Laval ne peut plus être livrée aux mains de développeurs et de spéculateurs. Elle appartient avant tout aux Lavallois.»

Bourque à Ottawa

LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque s'est rendu hier dans la capitale nationale rencontrer les ministres québécois Marcel Massé, Pierre Pettigrew et Martin Cauchon. En soirée, M. Bourque dînait avec le chef de cabinet du premier ministre Jean Chrétien, Jean Pelletier. Au bureau du maire, on s'est borné à expliquer que ce n'était qu'une visite de courtoisie, question de discuter des dossiers montréalais.

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 97-09-17

15 23 39 40 44 46

Numéro complémentaire: **22**

GAGNANTS	LOTS
6/6	0
5/6+	2 149 104,60 \$
5/6	1 644 731,40 \$
5/6	181 2 849,60 \$
4/6	10 524 93,90 \$
3/6	202 968 10,00 \$

Ventes totales: 14 061 976,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

Extra Tirage du 97-09-17

NUMÉROS	LOTS
131542	100 000 \$
31542	1 000 \$
1542	250 \$
542	50 \$
42	10 \$
2	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Conflit de travail des pompiers

Nouveau cas de sabotage Dix lances d'incendie ont été perforées dans une caserne du centre-ville

L'appel au calme lancé aux pompiers de la Ville de Montréal en début de semaine par le président du syndicat n'a pas été entendu. Le sabotage se poursuit de plus belle. Un pompier est suspendu.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le conflit de travail des pompiers de la Ville de Montréal continue à faire des flammèches. Hier encore, la perforation de dix lances d'incendie a été constatée à la caserne 25, au centre-ville, alors que les pompiers devaient combattre un feu rue Crescent.

La Ville a immédiatement plaidé l'urgence de la situation auprès du ministre du Travail pour qu'il nomme un arbitre au dossier. «Les quelques têtes brûlées doivent comprendre que les moyens de pression n'ont plus aucun effet sur l'Hôtel de Ville», a fait valoir le di-

recteur du Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM), Alain Michaud.

Il y a quelques jours, le président de l'Association des pompiers, Gaston Fauvel, se montrait affirmatif: il disait ne pas avoir perdu le contrôle de ses membres, assurant du même coup que l'injonction obtenue par la Ville serait respectée. Les événements semblent lui donner tort puisqu'il avait lancé un appel au calme qui n'a vraisemblablement pas été entendu.

Le directeur Michaud a réitéré hier sa requête auprès de M. Fauvel. Le chef syndical aurait proposé à son patron d'entreprendre une tournée des

casernes pour convaincre les travailleurs. Mais M. Michaud refuse, tant et aussi longtemps que tous les moyens de pression ne seront pas complètement stoppés, ce à quoi Gaston Fauvel n'a pas voulu s'engager.

«Je les enjoins tous [les pompiers] de se montrer solidaires pour assurer un climat serein», a lancé M. Fauvel.

Le sabotage constaté hier, et qui s'ajoute à celui de cent boyaux d'arrosage (1500 mètres) découvert le week-end dernier lors d'un incendie majeur, provenait de la caserne 25. C'est de cette même caserne que, la semaine dernière, un tract menaçant de mort trois officiers avait été diffusé illégalement sur le réseau de télécommunications du SPIM.

Le Service de prévention des incendies de Montréal avait pourtant effectué lundi et mardi une vérification gé-

nérale de l'équipement dans toutes les casernes. Mais voilà, un officier de la caserne 25 a noté dans le livre de bord qu'il s'était assuré que toutes les lances d'incendie étaient prêtes à fonctionner.

Hier, sur les lieux de l'incendie de la rue Crescent, il aurait reconnu, à son supérieur, n'avoir pas fait la vérification réclamée et pourtant inscrite. «Cet officier est suspendu indéfiniment, sans salaire, pour négligence et pour avoir fait une fausse déclaration», a expliqué le directeur du SPIM, Alain Michaud. C'est une faute d'autant plus grave, indique M. Michaud, que les boyaux percés ont ralenti le travail des sapeurs hier.

Devant cette escalade des moyens de pression des pompiers, dont la convention collective est échue depuis le 31 décembre 1996, la Ville a demandé une enquête criminelle à la police de la CUM. Si les auteurs des sa-

botages sont identifiés, Montréal pourrait recourir aux tribunaux pour outrage.

Quant à Gaston Fauvel, il n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Le dérapage dans les moyens de pression, qui ont coûté par ailleurs plus de 3 millions aux contribuables montréalais, fait craindre une tentative de renouveler, 23 ans plus tard, le week-end rouge. Dans le tract d'incitation à la violence de la semaine dernière, l'auteur invitait les pompiers à se soulever pour reproduire la grève incendiaire de 1974.

Selon Alain Michaud, la majorité des pompiers sont contre les moyens de pression violents employés. M. Michaud croit qu'il ne s'agit que de quelques fortes têtes parmi les travailleurs qui créent autant de problèmes.

Chaud le chapiteau



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

NEIL ZITANI et son groupe s'efforçaient hier soir de réchauffer le chapiteau installé sur la Place Hydro-Québec, rue Sainte-Catherine, avec leur musique du Congo-Brazza. Le Carrefour de la Solidarité, un événement organisé par Vues d'Afrique, permet aux passants d'en apprendre un peu plus sur la réalité et la culture du monde africain créole.

Dans la foulée du virage ambulatoire

Bénévoles recherchés

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Dans la foulée du virage ambulatoire, on a de plus en plus recours aux bénévoles pour assurer le maintien à domicile à court terme des patients sortant de l'hôpital. Les bénévoles, qui offriraient par exemple des services de poterie roulante pour des habitués, doivent modifier leur tir pour s'adapter à une demande diversifiée. Et dans certains cas, jusqu'à présent isolés, on a tendance à demander à un bénévole non qualifié d'effectuer des tâches qui devraient être effectuées par un professionnel.

«Est-ce que c'est légitime, par exemple, de demander à un bénévole de changer un pansement ou de donner un bain à un patient?», demandait hier le directeur général du Centre d'action bénévole de Montréal, Kevin Cohalan. Les bénévoles ont par ailleurs un statut qui leur est propre et ne peuvent remplacer des professionnels de la santé sans être «recrutés, encadrés, sans qu'on organise des activités de reconnaissance ou sans que l'on maintienne la motivation», ajoute-t-il.

Le salon annuel, qui se déroulait à l'Université McGill, hier, était d'ailleurs une occasion de recrutement pour le Centre d'action bénévole de Montréal. Dans la jeune vingtaine, beaux et per-

formants, on aurait cru les jeunes qui s'y sont rendus occupés à faire mille autres choses qu'à donner de leur temps gratuitement à quelque cause.

«Présentement, je n'ai pas grand-chose d'autre à faire que du travail scolaire, dit Daniela, 19 ans, radiologue sous sa crinière rousse et frisée. Je suis étudiante internationale et je ne peux pas travailler. Alors, j'aimerais bien aider. J'aimerais faire de l'écoute, mais j'ai peur d'être trop prise par mes propres problèmes.»

A 23 ans, Christina a déjà tâté de la radio communautaire et effectué des tâches dans le restaurant d'un hôpital. «Il arrivait que les clients aient des attentes de perfection envers moi, comme on peut en avoir envers une serveuse qui est payée», dit-elle.

En effet, 60 % des bénévoles inscrits au centre ont moins de 35 ans. Le centre «emploie» présentement 3000 bénévoles, qui travaillent dans 400 organismes à but non lucratif de la ville.

Les tâches à combler vont des visites guidées à donner dans les musées, au parrainage de personne souffrant de maladie mentale, en passant par du travail de bureau en tout genre, des levées de fonds pour financer un orchestre symphonique et de l'écoute active au téléphone.

Les motivations des bénévoles diffèrent largement mais, au premier

chef, on retrouve l'envie d'être utile, le désir de rencontrer des gens partageant ses valeurs, l'expérience acquise.

«Il y a des gens qui trouvent peu de satisfaction dans leur vie professionnelle, qui retirent plus de plaisir à faire du bénévolat», ajoute M. Cohalan.

Dans le guide du bénévole, qui était distribué hier au Salon, on affirme que les organismes qui emploient du personnel non rémunéré doivent l'assigner à des tâches adéquates, selon son expérience, ses préférences personnelles, sa formation et son expérience de vie.

Et les tâches les plus exigeantes ne sont pas nécessairement les plus délaissées.

«On a des listes de bénévoles qui attendent pour offrir un soutien dans des unités de soins palliatifs, même si c'est très exigeant émotionnellement», dit M. Cohalan.

Au sein de l'organisme Suicide-Action, on demande aux bénévoles de s'engager à donner 150 heures d'écoute téléphonique et à suivre une formation de 50 heures, qui permettra d'intervenir adéquatement auprès de personnes suicidaires ou auprès de personnes tentant de prévenir le suicide de quelqu'un d'autre. Parmi les aptitudes requises, on signale la nécessité, pour le bénévole, de n'être ni trop rationnel ni trop émotif.

Déménagement coûteux de la police

LE DEVOIR

L'opposition officielle à l'hôtel de ville craint que l'éventuel déménagement du quartier général de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) dans un immeuble appartenant à la caisse

de retraite des policiers ne se fasse au détriment du portefeuille des contribuables montréalais. L'opposition s'interroge sur la pertinence que la CUM puisse acheter cet immeuble alors que les finances de Montréal sont au plus bas. «La CUM et l'Association de bienfaisance

de retraite des policiers doivent démontrer hors de tout doute que le processus de sélection est objectif et que les meilleurs intérêts des contribuables sont protégés», estime la critique de la sécurité publique au sein de l'opposition, la conseillère Louise Roy.

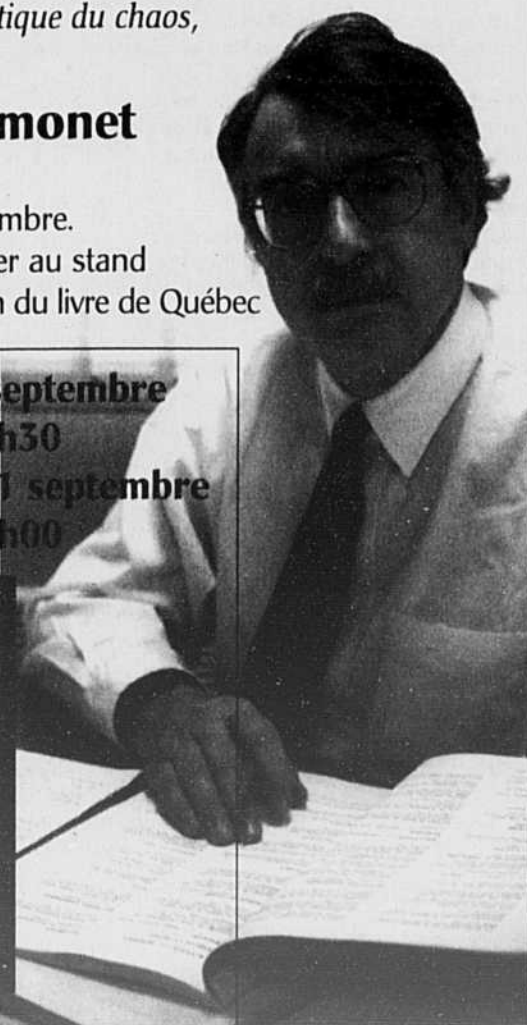
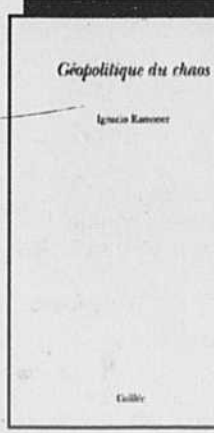
Mondialisation, cyberculture et chaos politique

Directeur du Monde diplomatique et auteur de *Géopolitique du chaos*, éditions Galilée

Ignacio Ramonet

sera au Québec du 17 au 21 septembre. Venez le rencontrer au stand Gallimard du Salon du livre de Québec

le samedi 20 septembre de 17h30 à 18h30
le dimanche 21 septembre de 14h00 à 15h00



Jean-Christophe Rufin

L'Abyssin

Un roman d'aventures, d'amitié et d'amour

Prix Goncourt du premier roman pour *L'Abyssin*, éditions Gallimard

Jean-Christophe Rufin sera au Québec du 17 au 22 septembre.

Venez le rencontrer au stand Gallimard du Salon du livre de Québec

le vendredi 19 septembre de 19h30 à 20h30
le samedi 20 septembre de 18h30 à 19h30
le dimanche 21 septembre de 15h00 à 16h00.

• LES ACTUALITÉS •

Vanier se range du côté des partitionnistes

Une brèche s'ouvre dans la position des francophones hors Québec

JEAN DION
LE DEVOIR

Une légère brèche s'est ouverte dans la position jusqu'à la unie des représentants des francophones hors Québec à l'égard de la question de la partition du Québec advenant sa souveraineté.

Mardi soir, le conseil municipal de Vanier, en banlieue est d'Ottawa, a en effet adopté, à l'unanimité et sans débat, une résolution de soutien aux groupes qui prônent le maintien au sein du Canada des zones qui auraient appuyé le fédéralisme lors d'un référendum au Québec.

Vanier compte quelque 18 000 habitants, dont 65 % de francophones.

La résolution est celle qu'a fait parvenir le Comité québécois pour le Canada à toutes les municipalités membres de la Fédération canadienne des municipalités et qu'une quarantaine d'entre elles ont déjà entérinée. En y adhérant, Vanier se trouve notamment à « appuyer les initiatives des municipalités québécoises qui ont déclaré leur intention de faire partie du Canada sans tenir compte du résultat futur d'un vote provincial sur la question de la séparation ».

Le geste va à l'encontre de la position traditionnelle des groupes francophones de l'extérieur du Québec et particulièrement des régions limitrophes du Québec. Les préfets des comtés unis de Prescott et Russell, dans l'est de l'Ontario, et l'Association des municipalités (franco-

phones) du Nouveau-Brunswick ont déjà catégoriquement rejeté tout appui au mouvement partitionniste.

Lors d'un entretien téléphonique, le maire de Vanier Guy Cousineau a indiqué hier que son conseil cherchait essentiellement à faire prendre conscience aux Québécois de la possibilité réelle d'une partition du territoire et ainsi à « faire pression » sur eux afin qu'ils votent NON lors d'un éventuel référendum: « L'idée derrière tout ça est de prévenir le séparatisme ».

Petite controverse

« Ce n'est qu'un appui moral. Je ne vois pas le problème », a-t-il dit, précisant qu'il n'avait, 48 heures plus tard, reçu aucune plainte de ses électeurs.

Cette histoire est venue s'ajouter à une autre petite controverse créée par la présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), Tréva Cousineau. Celle-ci a déclaré mercredi appuyer l'avocat ultra-fédéraliste Guy Bertrand, qui défend le principe de la partition. Il semble toutefois que Mme Cousineau a voulu signifier qu'elle soutenait la croisade de Me Bertrand pour l'unité canadienne et non la thèse partitionniste.

À la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, on rappelait par ailleurs hier que la question de la partition ne peut que nuire à la cause de l'unité nationale en polarisant le débat à l'extrême et que, de toute manière, il n'appartient pas aux francophones hors Québec de se mêler de ce dossier.

Parizeau invite les Québécois à se débarrasser de leur mentalité « d'assiégés »

« On se fait insulter et on perd parfois la faculté de s'en indigner. On courbe le dos »

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'ancien premier ministre Jacques Parizeau invite les Québécois à mettre fin à une certaine mentalité « d'assiégés » devant les insultes dont ils sont victimes.

« On se fait insulter et on perd parfois la faculté de s'en indigner. On courbe le dos. La résignation n'est pas bonne conseillère », a déclaré M. Parizeau, hier, alors qu'il adressait à quelque 500 auditeurs venus entendre sa causerie au Salon du livre de Québec.

« Le seul danger pour un peuple, c'est de maintenir une mentalité d'assiégés », a dit l'ancien premier ministre.

Cette mentalité, il la voit s'exprimer par la résignation

manifestée dès que quelqu'un contredit les Québécois.

M. Parizeau a cité des exemples: l'attitude de plusieurs Québécois lorsqu'ils sont traités de racistes ou lorsqu'on dresse sur le premier ministre un soi-disant rapport psychologique.

Ou encore ce « surprenant recul » de la Commission de toponymie du Québec, qui aurait décidé de s'excuser après les protestations des Cris contre l'attribution de noms inspirés de la littérature québécoise à des îles situées dans le réservoir Caniapiscau.

« On commence à couper les cheveux en quatre parce qu'échec politique après échec politique, il n'y a jamais rien qui marche. Il y a une sorte

de morosité qui se développe et qui finit par affecter nos capacités », a dit M. Parizeau.

Parfois, ça ressemble « à la fin d'un film western, où on met tous les chars en rond pour se protéger contre l'extérieur ».

Plusieurs des gestes provenant du Canada anglais, comme les menaces de partition, « sont des tentatives de faire honte aux Québécois dans leur ensemble. Ce sont des opérations de propagande qui remplacent à l'heure actuelle les peurs économiques qui ont de moins en moins d'effet », a poursuivi M. Parizeau.

Ces « peurs économiques, comme l'envol des capitaux ou [la cessation] des pensions de vieillesse ne



Jacques Parizeau

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Programmes de formation intensive Moyens de créer son propre emploi

- Démarrage Développement d'Entreprises
- Français-Anglais
- Techniques de Commerce International
- Français des Affaires
- Communication Valeurs et Cultures
- Anglais des Affaires

Centre Canadien International CCI des affaires

1118, Ste-Catherine Ouest, suite 300
Entre Peel et Stanley

Pour inscription : (514) 390-0059

Prochaines sessions : 22 et 29 sept., 20 et 27 oct., 17 et 24 nov.



Notre client REXFOR est une société d'État axée sur le développement économique durable du secteur forestier québécois. Elle intervient en partenariat dans la mise en valeur et la transformation des ressources forestières, en mettant à contribution son savoir-faire et en privilégiant l'innovation. Dans le cadre de sa mission, elle désire s'adjointir une personne dynamique pour combler le poste suivant:

ANALYSTE FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Relevant du vice-président Finances, vous aurez à fournir une expertise technique dans le montage et l'évaluation financière de divers projets d'investissement. Vous procéderez également à l'analyse et au suivi de la situation financière d'entreprises affiliées et de la conjoncture économique du secteur forestier.

Autonome, créatif, démontrant des habilités à résoudre des problèmes complexes, vous possédez une facilité de communication verbale et écrite. Vous aimez travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Le titulaire recherché pour ce poste compte de 3 à 5 ans d'expérience en analyse financière, idéalement dans le secteur industriel, et possède une formation en finances ou en économie. Le fait de posséder une accréditation professionnelle (exemple: C.F.A. « Certified Financial Analyst ») représenterait un atout additionnel.

La connaissance de la langue anglaise parlée et écrite serait un atout.

Si vous répondez à ce profil et souhaitez relever ce défi, vous êtes priés de faire parvenir votre dossier en indiquant le numéro de référence 075 au plus tard le 29 septembre 1997 à l'adresse suivante:

Madame Michèle Pelletier
2954, boulevard Laurier, bureau 390
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2
ou au numéro de télécopieur: (418) 651-9077
ou via courrier électronique: micpafa@total.net
Nous souscrivons à l'équité en matière d'emploi

L'UQAR, un fleuve de différences

Vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines

FONCTIONS

Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines collabore à la définition des politiques générales et des orientations de développement de l'Université. Cette personne exerce les pouvoirs que lui confère la Loi ou que lui délègue le Conseil ou le recteur. Elle relève du recteur.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède et de façon non limitative, la personne occupant la fonction de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines est responsable:

- de la gestion des ressources humaines et des relations de travail;
- de la direction des activités budgétaires, de financement et de l'administration de l'Université;
- de l'aménagement et de l'entretien des terrains et bâtiments;
- de l'acquisition et du fonctionnement des équipements;
- des services auxiliaires et de sécurité;
- des services de l'informatique et des techniques audiovisuelles;
- de la préparation des budgets de fonctionnement et d'investissement, des rapports financiers de l'Université et de l'établissement des mécanismes d'évaluation, de suivi et de contrôle.

Elle participe à la définition des politiques en matière de gestion des ressources humaines et est responsable de son harmonisation. La durée d'un premier mandat est de cinq ans.

EXIGENCES

- Formation universitaire de troisième cycle ou de deuxième cycle en sciences de la gestion ou de l'administration publique.
- Expérience pertinente en gestion des ressources humaines.
- Leadership et habiletés à diriger une équipe multidisciplinaire de gestionnaires: ressources humaines; finances; terrains, bâtiments et équipement; technologies de l'information; approvisionnements.
- Habileté reconnue à communiquer.
- Connaissance du milieu universitaire.

TRAITEMENT

Le traitement est fixé selon la politique en vigueur dans l'établissement.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures le lundi 6 octobre 1997, à l'attention de: Monsieur Michel Bourassa, Secrétaire du comité de sélection, Université du Québec à Rimouski, 300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1.



Université du Québec à Rimouski

www.uqar.quebec.ca

Université d'Ottawa • Faculté d'éducation



La Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa requiert les services d'une professeure ou d'un professeur en **Counseling éducationnel**. Il s'agit d'un poste conduisant à la permanence. Les candidates et candidats éligibles au rang de professeur adjoint ou agrégé seront considérés.

Qualifications:

1. Doctorat en éducation: orientation scolaire et professionnelle ou doctorat en psychologie: counselling
2. Dossier actif de recherche dans le domaine spécifié.
3. Être membre d'une corporation professionnelle.
4. Expérience en orientation scolaire ou en counselling vocationnel et personnel.
5. Connaissance passive de l'anglais ou disponibilité pour l'atteindre avant la permanence.

Fonctions:

1. Enseignement en counselling au programme de M. Ed. La candidate ou le candidat devra également pouvoir enseigner aux programmes des autres cycles.
2. Recherche dans le domaine spécifié.
3. Supervision de stages en counselling éducationnel.
4. Collaboration avec les partenaires du milieu éducatif.
5. Participation aux activités universitaires.

Contexte de travail: La candidate ou le candidat choisi doit être disposé à oeuvrer dans le domaine de l'éducation en langue française en Ontario.

Rang et salaire: Selon les titres, les qualités et l'expérience en conformité avec la convention collective.

Entrée en fonction: le 1er juillet 1998

Conformément aux stipulations de la loi canadienne sur l'immigration, ce poste est offert aux citoyens et aux résidents du Canada. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le poste sera comblé sous réserve des disponibilités budgétaires. Seul(e)s les candidat(e)s invité(s) pour une entrevue recevront un accusé de réception.

Prière de faire parvenir votre demande d'emploi, votre curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes à des fins de référence, avant le 30 octobre 1997, à:

Johanne S. Bourdages, vice-doyenne (Programmes)
Université d'Ottawa, 145, rue Jean-Jacques-Lussier,
Ottawa (Ontario), K1N 6N5



Faculté d'éducation
Faculty of Education

Université d'Ottawa • Faculté d'éducation



La Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa requiert les services d'une professeure ou d'un professeur en **Didactique du français langue maternelle**. Il s'agit d'un poste conduisant à la permanence. Préférence sera donnée aux candidates et aux candidats admissibles au rang de professeur agrégé.

Qualifications:

1. Doctorat en éducation ou l'équivalent
2. Spécialisation en didactique du français langue maternelle
3. Dossier actif de recherche dans le domaine spécifié
4. Expérience de l'enseignement élémentaire/secondaire
5. Connaissance passive de l'anglais ou disponibilité pour l'atteindre avant la permanence

Fonctions:

1. Enseignement en français aux programmes du B. Ed., M. Ed. et M.A./Ph.D.
2. Recherche dans le domaine spécifié
3. Supervision de thèses de M.A. et de Ph.D.
4. Supervision de la pratique à l'enseignement
5. Collaboration avec les partenaires du milieu scolaire
6. Participation aux activités universitaires

Contexte de travail: La candidate ou le candidat choisi doit être disposé à oeuvrer dans le domaine de l'éducation en langue française en Ontario.

Rang et salaire: Selon les titres, les qualités et l'expérience en conformité avec la convention collective.

Entrée en fonction: le 1er juillet 1998

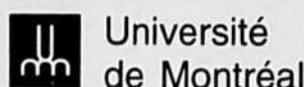
Conformément aux stipulations de la loi canadienne sur l'immigration, ce poste est offert aux citoyens et aux résidents du Canada. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le poste sera comblé sous réserve des disponibilités budgétaires. Seul(e)s les candidat(e)s invité(s) pour une entrevue recevront un accusé de réception.

Prière de faire parvenir votre demande d'emploi, votre curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes à des fins de référence, avant le 30 octobre 1997, à:

Johanne S. Bourdages, vice-doyenne (Programmes)
Université d'Ottawa, 145, rue Jean-Jacques-Lussier,
Ottawa (Ontario), K1N 6N5



Faculté d'éducation
Faculty of Education



Professeure ou professeur en criminologie clinique

L'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences recherche une professeure ou un professeur adjoint à plein temps en criminologie clinique.

Fonctions

Enseignement aux trois cycles, recherche et encadrement dans le champ de la criminologie clinique. Ce secteur inclut l'intervention auprès des individus, des groupes ou des communautés.

Exigences

Doctorat en criminologie, en psychologie ou dans un domaine connexe, complété avant l'entrée en fonction; aptitudes pour la recherche et l'enseignement aux divers cycles en criminologie. La richesse de l'expérience clinique ou d'intervention constituerait un atout.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1998.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une copie du dossier scolaire ainsi que le nom et l'adresse de trois personnes susceptibles de fournir des lettres de recommandation, au plus tard le 1^{er} novembre 1997, à:

Monsieur le directeur
École de criminologie
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

(0798)

LE DEVOIR

POLITIQUE

Réforme de l'éducation

Oui aux «nuances», dit Marois

Québec (PC) — La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, estime que la réforme de l'éducation projetée par le gouvernement recueille l'appui d'une large part des milieux concernés.

Mais des «nuances» y seront apportées avant qu'il ne soit soumis à l'Assemblée nationale cet automne, a expliqué hier la ministre Marois, dans un bilan tracé à l'issue des travaux de la commission parlementaire qui a étudié la réforme de la loi sur l'instruction publique. Une soixantaine de témoins ont été entendus depuis le 2 septembre dernier.

Le rôle des parents au sein des conseils d'établissements et le concept de projet éducatif seront notamment mieux campés dans le projet de loi, a expliqué Mme Marois.

«Mais sur le fond, notre projet demeure le même: c'est l'école de la réussite, de la rigueur et de la responsabilité», a dit Mme Marois. Par exemple, le programme scolaire, appelé le «curriculum» dans le langage du ministère, sera défini sur une base nationale et sera le même à travers tout le Québec. «Cela va être très clair dans la loi, et il n'y aura pas d'ambiguïté là-dessus», a dit Mme Marois. Le curriculum sera rehaussé et il faut revenir aux matières essentielles. Le contenu de ce programme sera connu d'ici deux semaines. On y donnera la grille des matières à enseigner et le niveau du programme pour chaque niveau scolaire. Mme Marois a aussi garanti aux enseignants leur complète autonomie professionnelle sur l'enseignement. Le directeur de l'école sera considéré comme un «animateur de l'équipe scolaire». Mais les écoles, par l'entremise du comité d'établissement, auront la marge de manœuvre requise au plan local pour adapter à leur milieu certains cours.

Des exemples peuvent être imaginés: en Gaspésie, des cours sur l'histoire de la pêche et son importance dans le développement régional, ou encore, au Lac-Saint-Jean, des échanges avec des artistes de passage dans la région, ou encore la participation à un groupe d'entraide dans un milieu défavorisé du centre-ville de Montréal.

A moyen terme, la ministre espère, grâce à la réforme, faire grimper de 15 % d'ici l'an 2010 le taux d'obtention de diplôme au secondaire, où la proportion d'abandon avant la fin des études est très élevée.

Pour sa part, le porte-parole de l'opposition libérale, le député de Marquette, François Ouimet, reproche à Mme Marois de n'avoir pas mis la réussite de l'élève au premier plan de ses préoccupations. «Mme Marois a tenté davantage depuis trois semaines de faire plaisir à tout le monde en disant aux intervenants qu'elle partageait leurs préoccupations», a dit M. Ouimet. «On n'arrivera pas à favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves par magie».

Plaidoiries dans le cadre du renvoi sur la légalité de la souveraineté du Québec

La Cour suprême choisit la semaine du 16 février

La date est conditionnelle à la nomination d'un nouveau juge

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Prenant du retard sur le calendrier initial, la Cour suprême du Canada a décidé, hier, qu'elle pourrait entendre les plaidoiries dans le cadre du renvoi sur la légalité de la souveraineté du Québec durant la semaine du 16 février.

Cependant, cette date est conditionnelle aux circonstances de la nomination du nouveau juge qui doit remplacer Gérard La Forest, dont la démission a été annoncée récemment.

«C'est une cause qui doit être entendue à neuf juges. [Elle est] d'une importance aussi grande que le rapatriement [de la Constitution]», a souligné d'un ton ferme le juge en chef Antonio Lamer, qui a entendu au cours de la matinée toute une série de motions sur le renvoi.

Le renvoi présenté par le gouvernement fédéral ne pourrait pas être entendu par huit juges étant donné que la cour siège toujours avec un nombre impair de juges pour éviter les décisions à égalité.

Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas encore déterminé qui remplacera le juge La Forest et nul ne sait quand il arrêtera son choix. Mais même si la nomination se fait dans des délais raisonnables, le juge Lamer pré-



PETRE JONES REUTERS
Gilles Duceppe, accompagné d'une trentaine de députés du Bloc québécois, devant la Cour suprême du Canada hier.

vient que le nouveau magistrat devra pouvoir conclure les causes dans lesquelles il serait impliqué. Il s'agit, selon le juge Lamer, d'une obligation «légal, sinon morale». Pas question d'annuler des procès pour permettre au nouveau juge de siéger plus rapidement à la Cour suprême, fait-il valoir. Le calen-

drier de la Cour suprême, dévoilé en septembre, prévoyait à l'origine que le renvoi serait entendu au début du mois de décembre. La date provisoire de la semaine du 16 février a été fixée, hier, après discussions avec l'avocat du gouvernement fédéral dans le dossier, Yves Fortier, et l'«ami de la cour»

(amicus curiae), André Joli-Cœur. Arguant que sa tâche était fort lourde, M^r Joli-Cœur a d'abord demandé au juge Lamer de pouvoir remettre sa réplique aux mémoires le 31 mars prochain. Le juge Lamer a tranché en disant que le délai était beaucoup trop long et lui a donné jusqu'au 18 décembre pour mener sa tâche à bien. Les deux mois subséquents permettront ensuite aux parties impliquées de répliquer par écrit aux arguments de l'amicus curiae et de permettre à celui-ci de contre-répliquer.

Le juge Lamer a tenu à préciser que M^r Joli-Cœur n'a pas été nommé «pour représenter une partie» mais pour aider la cour à prendre sa décision en présentant des contre-arguments. Rappelons que le gouvernement québécois a choisi de ne pas soumettre de mémoire dans le cadre du renvoi.

Juste avant que ces délibérations ne commencent, le Bloc québécois avait décidé d'y aller d'un coup d'éclat. Entouré d'une trentaine de députés de son parti, installés sur les marches extérieures de la Cour suprême, le chef Gilles Duceppe a demandé aux juges de se dessaisir du renvoi.

«Nous demandons publiquement, a-t-il déclaré, aux juges de la Cour suprême de se récuser [et] de refuser de s'ingérer dans ce qui relève de la volonté démocratique du peuple québécois. Je m'adresse plus particulièrement aux juges québécois qui, au delà de leurs fonctions, sont des citoyens et des citoyennes qui doivent croire au respect de la démocratie.» Selon M. Duceppe, «ce renvoi et toutes ces procédures sont illégitimes». «Jamais une cour ne pourra imposer à toute une nation une voie qu'elle n'a pas choisie.»

Pour ne pas être de reste, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion a de son côté qualifié la mise en scène du Bloc de «spectacle navrant: même pas d'arguments, encore une fois des chemises déchirées, une langue de bois...»

Il en a profité au passage pour réagir aux propos du premier ministre Lucien Bouchard sur les résultats de la conférence de Calgary. Il s'est attaqué à la demande de M. Bouchard de reconnaître les Québécois comme peuple, et non pas seulement comme une société qui présente un caractère unique.

«C'est le pire argument qu'on peut utiliser, a-t-il dit. Dans le cas du Québec, on doit prendre une définition qui nous tient le plus loin possible de toute connotation ethnique. Et la plus belle définition qu'on puisse trouver, c'est celle de société. Ça inclut tout le monde, c'est tout nous autres.»

Élections partielles de Bertrand et de Bourassa
LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La révision
de la liste électorale
je l'ai en
tête!

Vous êtes inscrit sur la liste électorale?

Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement la liste électorale de votre section de vote.

Vérifiez si votre nom y est inscrit et bien inscrit. Vous n'êtes pas inscrit? Il y a une erreur? Une personne y est inscrite sans y avoir droit?

Vous pouvez faire auprès de votre commission de révision une demande d'inscription, de correction ou de radiation de votre nom ou de celui de la personne qui n'a pas le droit d'y être inscrite.

Toute demande, quelle qu'elle soit, présentée devant la commission de révision, doit être faite sous serment. La commission pourra exiger toute preuve qu'elle juge nécessaire à sa prise de décision.

Commissions de révision

L'adresse de votre commission de révision apparaît sur la liste électorale qui est distribuée dans chaque foyer ou encore consultez la liste ci-après.

Les commissions de révision siègent du 15 au 23 septembre 1997, de 10 h à 21 h.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du Directeur général des élections du Québec sept jours par semaine, en composant: **1 800 461-0422**



Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais: 1 800 537-0644



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

François Casgrain, avocat

Parce qu'un vote, ça compte

Territoire desservi	Section de vote	Adresse de la commission
BERTRAND		
Saint-Donat, sd	1 à 10	Place Monette
Notre-Dame-de-la-Merci, sd	11 et 12	345, rue Saint-Donat
Sainte-Lucie-des-Laurentides, sd	141 à 143	Saint-Donat
Lantier, sd	144 et 145	
Val-des-Lacs, sd	146 et 147	
Doncaster, ri	148	
Entrelacs, sd	13 et 14	Salle Gariépy
Chertsey, sd (partie)	15 à 24	2360, boulevard Entrelacs
Estérel, v	25	Entrelacs
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, p	26 à 31	
Mont-Rolland, vl	32 à 39	Bureau du directeur du scrutin
Sainte-Adèle, v	83 à 99	Promenade Sainte-Adèle 555, boulevard Sainte-Adèle, porte 117 Sainte-Adèle
Saint-Hippolyte, p	40 à 54	La Communale 2253, chemin des Hauteurs Saint-Hippolyte
Piedmont, sd	55 à 59	Hôtel de ville
Sainte-Anne-des-Lacs, p	60 à 64	670, rue Principale Piedmont
Saint-Sauveur-des-Monts, vl	65 à 73	Chalet Pauline Vanier
Saint-Sauveur, p	74 à 82	Porte 11 33, rue de l'Église Saint-Sauveur-des-Monts
Sainte-Agathe Sud, vl	113 à 118	Chalet Dion
Val-Morin, sd	100 à 104	1280, rue Dion
Val-David, vl	105 à 112	Val-David
Ivry-sur-le-Lac, sd	136	J.A. Ratelle
Sainte-Agathe-des-Monts, v	119 à 135	21, rue Principale
Sainte-Agathe Nord, sd	137 à 140	Sainte-Agathe-des-Monts
BOURASSA		
Montréal-Nord, v (partie)	1 à 16 31 à 46	Local commercial 3407, rue Prieur Montréal
Montréal-Nord, v (partie)	17 à 20 47 à 62 76 à 89	Bureau principal du directeur du scrutin 10198A, boulevard Pie IX Montréal
Montréal-Nord, v (partie)	21 à 30 63 à 75 90 à 104	Local commercial 4849, boulevard Gouin Est Montréal
Montréal-Nord, v (partie)	105 à 141	Fabrique Saint-Antoine Marie-Claret 10630, avenue Larose Montréal



Tous les locaux où siègent les commissions de révision sont accessibles aux personnes handicapées.

BOUTIQUE
la Pa
P a m ~ P a

LES COLLECTIONS
D'AUTOMNE/HIVER
97-98

Des designers
québécois
sont arrivées

Venez voir les
collections de:

Michel Desjardins
Lino Catalano
Tanya de Luca
Isabelle Guinois
Nadya Toto

3809, Saint-Denis
(514) 282-9388

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 540-02-006584-976, LUIGI VUOTO, Partie demanderesse - C: SYLVIE BROUSSEAU et SYLVAIN CLEMONT, Partie défenderesse. Est par la présente donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 55, DEDIMBOURG, LAVAL DIT DISRICT, à 10h00 heures le 30 septembre 1997, à Savoir: 1 Véhicule Chevrolet Cavalier et acc.; 1 lot de disques compact et vinyle, env. 300 et acc.; 1 empli QSC MX700 et acc.; 1 Chanel DBX1 et acc.; 1 lecteur laser Nikko NT500 et acc. ETC. Lesquels effets seront vendus POUR ARGENT COMPTANT ou au plus offrant et dernier enchérisseur. Donné à Laval, ce 17 septembre 1997, ERIC LATRAVERSE, huissier de Justice, LATRAVERSE ET ASS., HUISSIERS, 1717, St-Martin

Quest, suite 235, Laval, Québec, H7S 1N2. Tél: (514) 978-8869. Fax: (514) 978-9013

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LEONARD, NO: 5500-95712 - BREF D'EXÉCUTION - VILLE DE ST-LEONARD, Partie demanderesse -vs- RUGGIERO GIUSEPPINA CIRCELLI, Partie défenderesse. Le 29e jour de septembre 1997, à 10h00, au 6099, PERTHUIS, ST-LEONARD, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: RUGGIERO GIUSEPPINA CIRCELLI, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule automobile de marque Honda Accord. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: CHRISTIAN BOUCHARD, huissier de Justice, 1717, St-Martin

MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 514-848-0979, FAX: 848-7016, 31, rue St-Jacques ouest, rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-238046-977

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LE GREFFIER ADJOINT
MAGDALINA JOSEPH,
Requérante
c.
MAXIME TERMELUS, Intimé

ASSIGNATION
ORDRE est donné à l'intimé, Maxime Termelus de comparaître au greffe de

cette cour située au palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, Maxime TERMELUS.

Lieu: Montréal
11 septembre 1997

MICHEL MARTIN
GREFFIER

comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Omar Kment.

Lieu: Montréal
11 septembre 1997

MICHEL MARTIN
Mes Durocher, Madar
1100, boul. René-Lévesque O.
suite 1320
Montréal
(514) 871-8877
Me Herbert Madar

4416, boul. Pie IX, Montréal, Province de Québec, H1X 2B3 et conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Michèle Forté, notaire, sise au 4416 boulevard Pie IX, Montréal, Province de Québec, H1X 2B3

Donné ce 17 septembre 1997.

ANDRÉ GAUTHIER et JOHANNE RIEL,
Liquidateurs.

rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de HARRY LOUISSANT.

Lieu: Montréal
Date: 17 septembre 1997

MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-238081-974

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
FRANCKEL MILFORD
Partie demanderesse
c.
MARIE LOURDES OCTAMA
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARIE LOURDES OCTAMA, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIE LOURDES OCTAMA.

Lieu: Montréal
Date: 17 septembre 1997

MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344
Fax: 985-3340

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 2436-1792 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 15 septembre 1997
LEGAULT, LONGTIN, LAURIN, HALPIN
Procureurs de la compagnie

Avis public

Ville de Montréal

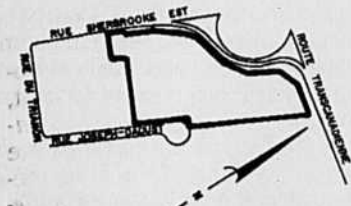
Service du greffe

Étude de programmes de développement

Terrain localisé à l'intersection de la rue Joseph-Daoust et de l'Autoroute 25

La compagnie Loblaw sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour un projet de construction à des fins commerciales.

L'emplacement est borné par la rue Sherbrooke et l'Autoroute 25, au nord de la rue Joseph-Daoust, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.



Les principales caractéristiques du projet sont:

- la construction d'un supermarché d'alimentation d'une superficie de 6 518 m² (70 161 pi²);

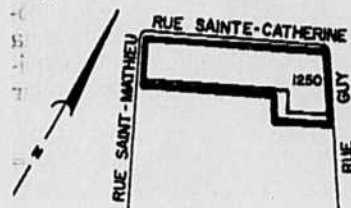
- la construction d'une aire de stationnement extérieure de 422 unités.

Les principales dérogations du projet à la réglementation municipale concernent les occupations autorisées, le nombre d'étages minimum exigé, l'alignement de construction et le nombre maximum d'espaces de stationnement autorisé.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger, tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 27 octobre 1997, en mentionnant le numéro de référence 97 0011295, à l'attention du greffier, bureau R. 113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Projet Université Concordia sise aux 1240-1250, rue Guy

L'Université Concordia sollicite l'approbation de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet d'occupation, à des fins universitaires, du bâtiment localisé aux 1240-1250, rue Guy, à l'angle de la rue Sainte-Catherine.



Le projet vise l'occupation, à des fins universitaires, de 6 des 11 étages supérieurs au rez-de-chaussée du bâtiment.

La dérogation du projet aux dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1) porte sur les usages autorisés aux étages supérieurs.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 3 novembre 1997, en mentionnant le numéro de référence 97545020, à l'attention du greffier, bureau R.113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Montréal, le 19 septembre 1997

Le greffier,
Léon Laberge



Travaux dans les municipalités de Piedmont et Saint-Sauveur-des-Monts Comité de Bertrand Appel d'offres no : 0280-30-01-41-33

Partie "A" - Travaux d'assainissement

Fourniture et installation de conduites (250 à 900 mm) et de regards d'égouts, construction d'un poste de pompage, réfection de voirie et autres travaux connexes.

Partie "B" - Travaux municipaux

Fourniture et installation d'une conduite d'aqueduc de 150 mm avec accessoires, nettoyage et désinfection d'une section de conduite existante et autres travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES : Par commande téléphonique uniquement, SQAÉ, Service gestion des contrats, Montréal - Tél.: (514) 873-7411.

PRIX : 90,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la SQAÉ.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Saint-Sauveur-des-Monts; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Association de la construction du Québec, Région des Laurentides; SQAÉ à Montréal et Québec.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Hôtel de ville de Saint-Sauveur-des-Monts : a/s M. Normand Patrice, secrétaire-trésorier, 30, avenue Filion, Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0R 1R0.
Le : jeudi 9 octobre 1997 à 15h00.

GARANTIES DE SOUMISSION :
Partie "A" - Cautionnement... (45 000,00 \$) ou chèque visé ou autre... (22 500,00 \$)
Partie "B" - Cautionnement... (5 000,00 \$) ou chèque visé ou autre... (2 500,00 \$)
N.B. : "autre" signifie autre garantie de soumission spécifiée au document d'appel d'offres.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Carol Lachance - Tél.: (514) 873-7411.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies, ayant une place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

La SQAÉ et la municipalité de Piedmont ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, LL.B., B. Sc.
Secrétaire général

D-19-09-97

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Office national de l'énergie

GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES INC.

PROJET DE PROLONGEMENT VERS PNGTS

Toute personne intéressée à participer à l'audience devrait consulter les instructions détaillées de l'Office (ordonnance d'audience GH-1-97). On peut se les procurer en appelant Mme Lorna Patterson (agente de la réglementation) à Calgary au (403) 299-3987 ou en composant sans frais le 1-800-899-1265 et en précisant qu'il s'agit du projet de prolongement vers PNGTS de TQM. Les instructions se trouvent aussi sur le site Internet de l'Office au www.neb.gc.ca (cliquez sur « Actualités en matière de réglementation », puis sur « Prochaines audiences »). Les interventions (inscriptions) sont requises au plus tard le 24 septembre 1997.

Pour faciliter la participation du public dans le processus d'audience, le personnel de l'Office tiendra des séminaires publics à divers endroits pour expliquer, avant l'audience, les processus et procédures d'audience, ainsi que les questions de tracé et d'acquisition des terres, et pour répondre aux questions à ce sujet. Veuillez contacter l'Office ou consulter les instructions d'audience pour obtenir plus de détails.

Veuillez noter qu'un séminaire aura lieu aux dates et aux endroits suivants de 18h30 à 21h30 :

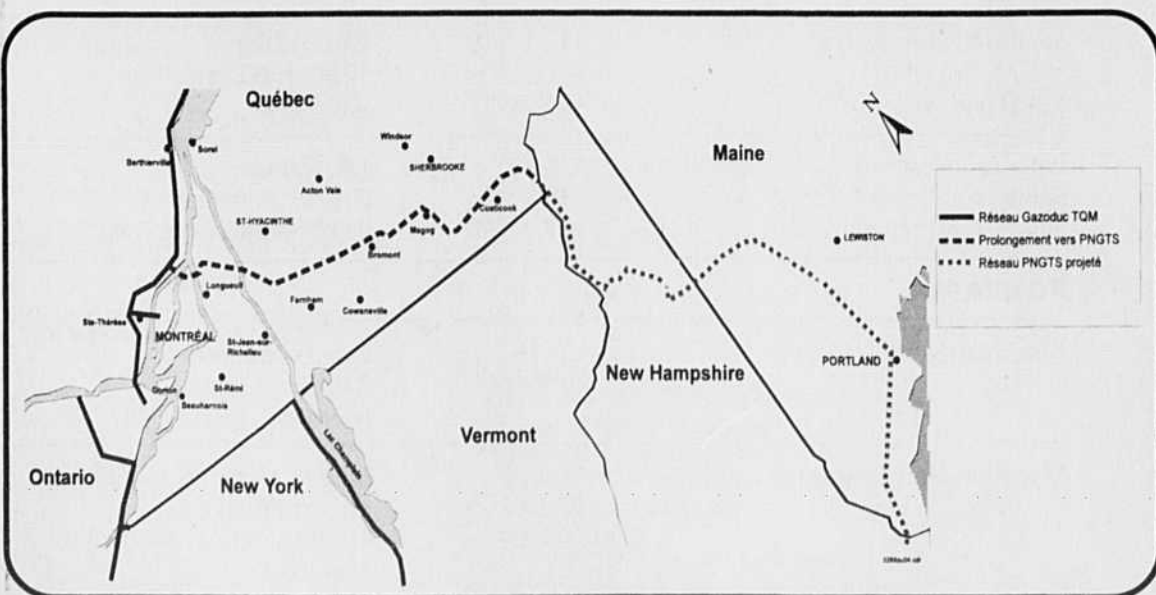
Coaticook (Québec) Pub de la Gorge 145, rue Michaud le lundi 29 septembre 1997	Granby (Québec) Hôtel le Castel de l'Estrée 901, rue Principale le mercredi 1 ^{er} octobre 1997
Magog (Québec) Manoir des Sables 90, avenue des Jardins le mardi 30 septembre 1997	Sainte-Julie (Québec) Le Rossignol 30, Montée des 42 le jeudi 2 octobre 1997



L'Office national de l'énergie tiendra une audience publique pour l'examen d'une demande présentée par Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (« TQM ») aux termes de la Loi sur l'Office national de l'énergie relativement à l'aménagement d'installations additionnelles pour prolonger son réseau existant de Lachenaie jusqu'à East Hereford, au Québec. Le projet se nomme projet de prolongement vers PNGTS. L'audience servira aussi de tribune pour la participation du public dans l'étude approfondie du projet, qui doit être menée aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

L'audience orale commencera le 10 novembre 1997 à Montréal (Québec), à un endroit qui sera annoncé ultérieurement. Montréal sera le lieu principal d'audition. Une séance aura lieu à Magog (Québec) à compter du 17 novembre 1997, à un endroit qui sera annoncé.

Grâce aux installations additionnelles, TQM pourra répondre aux besoins en approvisionnement de Portland Natural Gas Transmission System (« PNGTS »). TQM estime le coût des installations projetées à 269,9 millions \$ (1997). La première année d'exploitation commencera le 1^{er} novembre 1998.



L'entrée est libre. Les interventions seront aussi acceptées à ce moment (des formulaires seront mis à la disposition du public). La demande et tous les documents connexes sont disponibles pour consultation à :

Montréal (Pointe-aux-Trembles) Réception du Centre Communautaire Roussin 12125, rue Notre-Dame Est	Université du Québec à Montréal (Québec) Bibliothèque centrale Pavillon Hubert-Aquin 1255, rue Saint-Denis Local a.m. 100	Sainte-Julie (Québec) Bibliothèque municipale de Sainte-Julie 477, avenue Jules- Choquet	Granby (Québec) Bibliothèque de Granby 11, rue Dufferin	Magog (Québec) Bibliothèque Memphrémagog 61, rue Merry nord	Coaticook (Québec) Bibliothèque municipale de Coaticook 34, rue Main est
---	--	--	---	--	---

M. L. Mantha • Secrétaire • Office national de l'énergie
311 - 6^e Avenue S.-O. • Calgary • Alberta • T2P 3H2 • Télécopieur : (403) 292-5503

Donner, c'est leur redonner espoir.
Association Canadienne de la Dysgraphie Musculaire
1425, René-Lévesque Ouest,
bureau 506, Montréal (Québec)
H3G 1T7 Tél.: (514) 393-3522

CANADA
Province de Québec
District de Beauharnois

COUR DU QUÉBEC
Division des petites créances

Le greffier de la Cour du Québec, Chambre Civile, Division des petites créances pour et au nom des requérants suivants:

Nos de dossiers: 760-32-000383-952 760-32-000554-933 760-32-000728-933 760-32-002692-970 760-32-000741-951 760-32-000415-937 760-32-000884-959 760-32-002308-965 760-32-002479-964 760-32-000445-934 760-32-002439-968	Requérants: Jean-Michel Philie Gilles Meloche Roger Trudeau Jean-Guy Électrique Inc. Perras, Pilotte & Assoc. Pierre Chouinard Maurice Berthiaume & Varin Inc. Pierre Chouinard Luc Drouin Michel Grenier Richard Leduc	Intimés: Gilles Lefebvre Nancy Martel Jean-Marc Murray Yves Labonté Yves Laganrière Daniel Gauthier Gilles Thibert John Mitchell Kevin Ryan Jamie Johnston Carole Gosselin
--	---	--

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés sont par les présentes requis de produire une contestation dans les trente jours de cette publication dans les dossiers ci-haut mentionnés.

Une copie de la requête pour chacun des dossiers a été laissée à l'intention des intimés au greffe de la cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, Palais de Justice de Valleyfield, 180, Salaberry, Valleyfield, Qc J6T 2J2.

De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de produire au greffe de cette cour une contestation dans lesdits délais, le greffier de la cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances procédera à obtenir contre vous un jugement dans ces causes pour les requérants.

Valleyfield, ce 16 septembre 1997

MICHEL VÉZINA
Greffier de la Cour du Québec
Division des petites créances

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 7723	Travaux de réfection de chaussées, de resurfacement et de travaux connexes sur la 2 ^e Avenue (secteur 4), les rues de la Rochelle, Esther et Huguette (secteur 5) (règlement numéro L-9620)
No 7724	Travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur la 12 ^e Avenue, les rues St-Hubert et Patenaude (secteur 2), le boulevard Curé-Labelle et la rue Esther (secteur 5), la rue Neuville (secteur 6) (règlement numéro L-9496)
No 7725	Travaux de réfection de chaussées, de resurfacement et de travaux connexes sur les rues St-Hubert, Patenaude et de Melun (secteur 2) (règlement numéro L-9463)
No 7726	Travaux de réfection de chaussées, de resurfacement et de travaux connexes sur la rue Colbert (secteur 2), les 35 ^e , 39 ^e et 51 ^e Avenues et la terrasse de Fontenelle (secteur 4) (règlement numéro L-9463)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formulaires préparés à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval au 1^{er} Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11^h heure du mardi 7 octobre 1997 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3, Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8h15 à 12 h (midi), et ce, moyennant un dépôt de 60,00 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 septembre 1997
Me Guy Collard,
greffier

LE DEVOIR

LE MONDE

Une semaine après l'Écosse

Vers une victoire du oui au pays de Galles

AFP ET AP

Cardiff — Les bureaux de vote du référendum au pays de Galles sur l'autonomie de la province, pour lequel le «oui» devrait l'emporter de justesse, ont fermé hier soir.

Plus de 2,2 millions d'électeurs ont dit s'il voulaient ou non une assemblée galloise de 60 membres aux pouvoirs limités traitant principalement des problèmes de logement, de santé et d'emploi.

Les bureaux de vote avaient ouvert à 7h et ont fermé à 22h.

Un sondage téléphonique mené hier soir a indiqué que le «oui» l'emporterait de peu.

Les votants se sont exprimés sur le plan du gouvernement travailliste pour une assemblée qui contrôlerait le budget actuel du Bureau gallois, de sept milliards de livres, mais qui n'aurait aucun pouvoir sur le montant des impôts ou sur la création des lois.

Les premières indications donnent 60 % de participation. Les premiers résultats étaient attendus peu avant minuit la nuit dernière mais la décision définitive du vote historique gallois devrait être connue tôt ce matin.

Une semaine après les Écossais, les électeurs gallois étaient appelés à se prononcer sur la création d'une Assemblée qui devrait disposer donc de moins de pouvoirs que le futur parlement d'Édimbourg. Le résultat s'annonce serré et il n'était pas exclu, hier

matin, que le «non» l'emporte, ce qui constituerait pour Tony Blair un premier revers politique.

Les premiers résultats étaient attendus vers minuit, deux heures après la fermeture des bureaux de vote. Un des derniers sondages publiés accordait 37 % au «oui», contre 29 % au «non», avec 34 % d'indécis capables de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Ce référendum constitue la nouvelle grande étape de la modernisation constitutionnelle du Royaume-Uni promise par le gouvernement de Tony Blair. Il est cependant loin de faire l'unanimité chez les Gallois, pour tant travaillistes à une écrasante majorité (34 sièges sur 40 aux dernières législatives).

Consultés par référendum en 1979, les habitants de la petite région avaient déjà rejeté, à une majorité de quatre contre un, un projet de création d'une Assemblée autonome.

Cette fois, une coalition hétéroclite baptisée «*just say no*» (dites simplement non) réunit le Parti conservateur, les partisans du statu quo et des indépendantistes purs et durs qui jugent les pouvoirs de la nouvelle Assemblée insuffisants. Le projet divise jusque dans le camp de M. Blair: six députés gallois travaillistes l'ont critiqué ouvertement. En revanche, le parti nationaliste gallois Plaid Cymru (deux députés à Londres) soutient le projet.

Occupation d'une maison à Jérusalem-Est

Un compromis intervient avec les colons

REUTER

Jérusalem — Le gouvernement israélien et les colons juifs extrémistes qui occupent contre son gré depuis dimanche deux bâtiments du quartier arabe de Ras al Amoud, à Jérusalem-Est, sont parvenus à un accord de principe permettant leur évacuation en douceur, a annoncé hier le ministre de la Sécurité publique, Avigdor Kahalani.

Pour Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne qui s'exprimait devant les journalistes à Gaza, cet accord «est une ruse, ni plus ni moins».

Le chef de l'OLP, qui devait présider en début de soirée une réunion de l'exécutif palestinien consacrée à cette affaire, a exigé une totale évacuation, faisant valoir que la patience des Palestiniens avait «ses limites».

À Washington, la secrétaire d'État, Madeleine Albright, «considère que c'est une bonne nouvelle que les familles évacuées», a indiqué James Rubin, porte-parole du département d'État.

«Nous espérons [...] que le statu quo ne changera pas [à Ras al Amoud]. Tout développement futur altérant ce

statu quo ne ferait que rallumer la mèche des tensions que nous critiquons hier», a-t-il ajouté.

Avigdor Kahalani a précisé sur les ondes de Radio Israël que, en vertu de cet accord, les quelques dizaines de colons quitteraient les lieux en échange de quoi les deux bâtiments seraient transformés en centre d'études talmudiques entretenus et surveillés chacun par cinq étudiants qui y dormiraient.

L'accord a été conclu entre avocats du gouvernement et du milliardaire juif américain Irving Moskowitz, qui finance les colons et nourrit un projet de construction de 70 logements à Ras al Amoud auquel Benjamin Nétanyahou a opposé son veto à la suite de la tournée au Proche-Orient de Madeleine Albright.

Le secrétaire d'État américain avait invité le premier ministre israélien à faire une pause dans les initiatives unilatérales susceptibles d'attiser les tensions avec les Palestiniens, comme l'extension ou la création de colonies juives sur les territoires arabes conquis en 1967 dont le statut doit encore faire l'objet de négociations, comme c'est le cas pour Jérusalem-Est.

Jeux de guerre en Ouganda

Des enfants sont enrôlés de force dans des milices

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Des milliers d'enfants sont réduits en esclavage dans le nord de l'Ouganda, où la guérilla opposée au régime les enrôle de force, les bat, les tue et les viole, ont révélé hier plusieurs organisations de défense des droits de l'homme.

Au moins 8000 enfants ont été enrôlés et utilisés comme soldats par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), selon un rapport d'Amnesty International publié à Londres. En lute depuis une dizaine d'années contre le pouvoir du président Yoweri Museveni, la LRA veut mettre en place un régime fondé sur les Dix Commandements de la Bible.

Human Rights Watch a aussi tiré la sonnette d'alarme dans un rapport publié à New York: l'organisation de défense des droits de l'Homme estime que 3000 à 5000 enfants ont été enrôlés, parfois dès l'âge de huit ans, lors de raids de la LRA, dans leurs maisons ou à l'école.

«Ces enfants sont soumis à un régime d'extrême violence», dénonce Amnesty selon laquelle 90 % des effectifs de la LRA seraient des enfants. «Ceux qui tentent de s'évader sont tués ou torturés. Les adultes de la LRA forcent les enfants à tuer ceux qui cherchent à s'échapper».

En août 1997, trois jeunes garçons ont dû «tuer à la hache un autre enfant». En octobre 1996, «un groupe de jeunes filles a dû abattre une autre jeune fille qui avait tenté de s'évader. Puis elles ont été battues à coups de canne, à titre d'avertissement».

Les filles sont «offertes en récompense» aux soldats «méritants» et systématiquement violées. Selon l'organisation internationale, presque 100 % des filles souffrent de maladies sexuellement transmissibles.

Des centaines d'enfants ont malgré tout réussi à s'échapper mais leurs familles ont souvent été victimes de représailles et certains villages redoutent aujourd'hui d'accueillir les petits fuyards, raconte Amnesty.

Les témoignages de Human Rights Watch sont tout aussi terribles: les soldats de la LRA «attachent les enfants les uns aux autres et les obligent à transporter de lourdes charges de butin volé pendant qu'ils les emmènent dans la campagne» accuse le rapport, rédigé sur la base de témoignages d'enfants rescapés et de témoins directs.

Au combat, les enfants sont poussés vers le front et frappés par leurs supérieurs s'ils battent en retraite. Selon Human Rights Watch, les enrôlements d'enfants en Ouganda illustrent une tendance inquiétante dans le monde: utiliser de plus en plus les enfants comme soldats. Environ 250 000 enfants de moins de 18 ans participeraient ainsi à des conflits armés à travers le monde, selon l'organisation.

Amnesty appelle la communauté internationale à se mobiliser. Soulignant que la LRA bénéficie de l'appui du régime soudanais, elle demande aux occidentaux de faire pression sur le gouvernement de Khartoum. «Il faut qu'il rende des comptes sur la ruine de l'existence de milliers d'enfants», écrit l'organisation.

Terreur au musée

Neuf personnes, dont sept touristes allemands, sont tuées dans l'attaque d'un autocar devant le musée des antiquités du Caire

La responsabilité de l'attentat n'a pas été revendiquée mais le ministère de l'Intérieur a annoncé l'arrestation de trois «terroristes», vocable utilisé par les autorités pour désigner les extrémistes musulmans, auteurs depuis cinq ans de multiples actes de violence.

SALAH NASRAWI
ASSOCIATED PRESS

Le Caire — Neuf personnes, dont sept Allemands ont été tuées et 19 autres blessées hier au Caire, dans l'attentat le plus meurtrier commis contre des étrangers en Égypte depuis un an et demi. L'attaque a été perpétrée contre un car de touristes allemands par trois hommes armés, qui appartiennent vraisemblablement à un commando islamiste. Deux des assaillants ont été blessés et arrêtés par les forces de police tandis qu'un troisième suspect a été appréhendé non loin du lieu de l'attentat qui a provoqué des scènes de panique.

Selon le ministère allemand des Affaires étrangères, sept ressortissants allemands ont été tués. L'identité des autres victimes n'était toujours pas connue, mais il s'agit vraisemblablement du chauffeur et du guide du car, tous deux de nationalité égyptienne.

Les 19 blessés ont été transportés à l'hôpital Qasr el-Aini. Parmi eux, figurent huit Allemands qui se trouvaient dans un état stable, selon le directeur de l'hôpital Abdel-Mouati Hussein. Aucun détail n'a été fourni sur les autres blessés qui ont reçu des soins et quitté l'établissement.

La responsabilité de l'attentat n'a pas été revendiquée mais quelques heures après, le ministère de l'Intérieur a annoncé dans un communiqué l'arrestation de trois «terroristes», vocable utilisé par les autorités pour désigner les extrémistes musulmans, auteurs depuis cinq ans de multiples actes de violence en Égypte.

Les deux assaillants qui ont été blessés par les forces de police dans une fusillade ont été identifiés par le ministère comme étant Saber Mohammed Farhat Abu el-Ulla et son frère Mahmoud. Le premier aurait été jugé mentalement déséquilibré et interné: on le soupçonnait d'avoir participé à un attentat contre un hôtel du Caire qui avait coûté la vie à deux Américains et à un Français le 26 octobre 1993. Il se serait enfui il y a trois jours de l'institution psychiatrique où il se trouvait.

Mais des membres de la police, parlant sous couvert de l'anonymat, ont affirmé qu'il avait été libéré après avoir passé deux ans dans cette institution.

Selon des responsables, Saber Mohammed Farhat Abu el-Ulla a affirmé aux enquêteurs qu'il avait commis l'attentat pour venger l'insulte proférée par une juive à l'encontre des musulmans. La jeune femme avait déclenché la colère du monde arabe et des dirigeants israéliens, après avoir distribué des affiches dépeignant le prophète Mahomet comme un cochon, au mois de juin, dans la ville cisjordanienne de Hébron.

En plein centre-ville

Par ailleurs, un troisième suspect, dont l'identité n'a pas été précisée, a été interpellé non loin du lieu de l'attentat d'hier, commis peu après 12h contre le car, à bord duquel se trouvaient plus de trente touristes allemands.

L'attentat a eu lieu devant le plus grand musée du Caire, qui abrite les trésors de l'antiquité égyptienne, en plein centre-ville.



REUTERS

Scène de désolation dans la capitale égyptienne

Selon un témoin, les trois auteurs de l'attentat portaient des pantalons noirs, des chemises blanches et des cravates. Ils auraient ouvert le feu à l'aide d'armes automatiques, lancé une bombe incendiaire sous le véhicule et une deuxième dans l'autocar, qui a été ravagé par les flammes.

L'attentat a été perpétré trois jours après la condamnation à mort de quatre militants islamistes, à l'issue de l'un des plus grands procès d'extrémistes qui se soient tenus en Égypte. Au total 72 personnes comparaissent devant le tribunal. Huit d'entre elles ont été condamnées à la détention à perpétuité.

La police a installé un cordon de sécurité autour du site. Les journalistes sur place ont pu voir des touristes affolés quittant le musée. Cette institution, qui fait partie des attractions majeures de la capitale égyptienne, abrite notamment le trésor de Toutankhamon et est entourée d'un important

dispositif de sécurité.

À Washington, le chef de la diplomatie américaine Madeleine Albright, a qualifié l'attentat d'acte de «barbarie» et exprimé son soutien à la lutte contre le terrorisme menée par le président Hosni Moubarak. «Nous ne devons pas céder au terrorisme», a déclaré le secrétaire d'État américain.

Depuis cinq ans, les extrémistes musulmans mènent une campagne de violence pour déstabiliser le gouvernement égyptien et instaurer la loi islamique. Plus de 1100 personnes ont déjà été tuées dans des attentats, dont des touristes, des policiers et des chrétiens coptes.

Le dernier attentat perpétré contre des touristes remonte à avril 1996: 18 touristes grecs avaient été tués et 16 autres blessés à la sortie de leur hôtel. Le groupe al-Gamaa al-Islamia avait revendiqué le massacre, expliquant qu'il avait pris les Grecs pour des Israéliens.

Jiang Zemin fait triompher sa ligne juste

Les principaux rivaux du président chinois sont écartés du comité central du Parti communiste

ANDREW BROWNE
REUTER

Pékin — Le XV^e congrès du Parti communiste chinois s'est achevé hier à Pékin sur une victoire sans équivoque du président Jiang Zemin, qui a obtenu l'approbation de ses projets de restructuration du secteur public et la mise à l'écart de ses principaux adversaires politiques.

Par un vote unanime à main levée au Grand Palais du peuple, les 2074 délégués au congrès ont inscrit dans les statuts du PCC les thèses d'inspiration capitaliste du défunt patriarche Deng Xiaoping.

Ils ont entériné le rapport de Jiang (à la fois secrétaire général du PCC et chef de l'État) au congrès, qui prévoit la vente de nombreuses entreprises d'État ou leur mise en concurrence.

Le nouveau comité central de 193 membres élu hier ne comprend plus Qiao Shi, président de l'Assemblée nationale populaire âgé de 72 ans qui était considéré comme le principal rival de Jiang.

Deux autres personnalités quittent le comité central: le général Liu Huaqing, membre du tout-puissant Comité permanent du Bureau politique à l'instar de Qiao, et le général Yang Baibing, membre du Bureau politique et auteur d'une «révolution de palais» en 1992.

Tous trois perdent automatiquement leurs sièges au nouveau Politburo, dont les membres doivent être désignés lors d'une séance plénière du comité central qui a débuté aussitôt après la clôture du congrès.

Bénédiction du FMI

Officiellement, ils sont mis à la retraite en raison de leur âge avancé. Des diplomates occidentaux déclarent toutefois que leur départ est l'oeuvre de Jiang et démontre que celui-ci n'a cessé de renforcer son emprise sur le pouvoir depuis la mort de Deng, son mentor, en février dernier.

«Je déclare le XV^e Congrès du Parti victorieusement achevé», a lancé Jiang tandis qu'une fanfare militaire exécutait l'Internationale.

La volonté de Jiang de soulager l'é-

tat du poids d'entreprises publiques déficitaires a été saluée à la réunion du Fonds monétaire international (FMI) qui se tenait à Hong-Kong. «Ils mettent le doigt sur ce qui est appelé à devenir l'un des défis essentiels des prochaines années, à savoir la transformation des entreprises d'État en entreprises efficaces», a déclaré Michel Camdessus, directeur général du FMI.

Le programme de réformes de Jiang, présenté vendredi dernier à l'ouverture du XV^e Congrès, ouvre la voie à un nombre massif de mises sur le marché, de fusions et de liquidations d'entreprises d'État. D'autres seront introduites en Bourse en Chine continentale et à Hong-Kong.

Quelque 370 000 entreprises publiques pèsent sur les caisses de l'État et menacent sa stabilité financière.

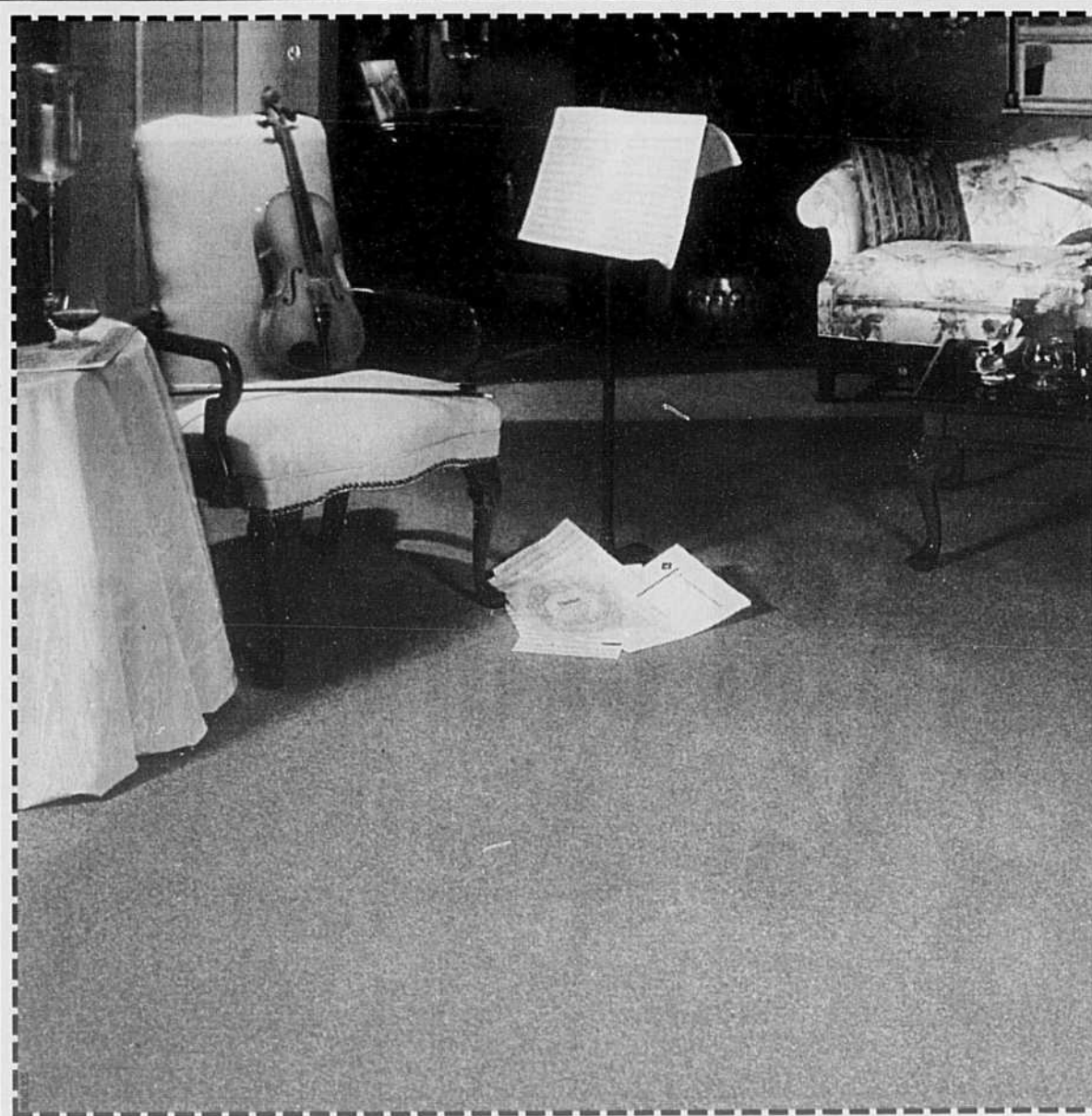
Qiao se tenait immédiatement à la droite de Jiang parmi les dirigeants regroupés à la tribune du Grand palais du peuple. À la gauche du président-secrétaire général apparaissait le premier ministre Li Peng, donné favori pour remplacer Qiao à la présidence

de l'Assemblée nationale populaire à l'expiration de son mandat en mars prochain.

La télévision a diffusé des images d'un Li Peng souriant et d'un Qiao à l'expression de pierre au moment où ils prenaient part à l'élection du comité central élargi (193 membres contre 189 précédemment).

Le nouvel organisme est régénéré par l'admission d'un certain nombre de personnalités plus jeunes, issues notamment de Shanghai, fief politique de Jiang. L'âge moyen y passe de 56,3 ans à 55,9 ans. Les principaux alliés de Jiang au sein de l'armée — le ministre de la Défense Chi Haotian et le vice-président de la Commission militaire centrale, Zhang Wannian — ont été réélus. Le gouverneur de la banque centrale, Dai Xianglong, crédité d'une politique monétaire efficace contre l'inflation, a aussi obtenu un siège au Comité.

La «Théorie Deng Xiaoping», qui désigne les réformes orientées vers l'économie de marché, a été intronisée auprès de la «Théorie Mao Zedong» dans les statuts du parti.



TAPIS

0 DÉPÔT • 0 INTÉRÊT • 0 PAIEMENT •
PAYEZ EN MARS 98*

VENTE
3 pour 1*

1- TAPIS LUXUEUX de première qualité
2- Sous-tapis GRATUIT
3- Installation GRATUITE

TAPIS PRÉLART CARPETTE ÉPARGNEZ 50% JUSQU'À

SPECIAL INVENTAIRE PAS DE
TPS & TVQ

TAPIS DÉCOR

3645, boul. St-Joseph Est (coin 16^e ave.)
Montréal 729-0891
1090, ave. Laurier Ouest (coin Querbes)
Outremont

* sur approbation de crédit

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Landry en Amérique du Sud

Presque le Pérou

MARIO CLOUTIER
GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

En mission commerciale en Amérique du Sud depuis une semaine, le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, n'a pas trouvé l'Eldorado en Argentine et au Pérou, mais il a encouragé des contacts qui ont satisfait les représentants d'entreprises québécoises présents avec lui. Il revient de ce voyage demain. «Je crois que j'ai des taxes à payer à mon retour», a-t-il lancé dans un éclat de rire.

«La récolte est déjà bonne. Nos entrepreneurs sont très enthousiastes», a indiqué au Devoir le ministre Bernard Landry depuis Lima, au Pérou, en dressant un mini-bilan de ce deuxième séjour en moins d'un an en Amérique latine. Il ajoute d'ailleurs que sur le plan économique, la «situation au Pérou et en Argentine est bien meilleure qu'avant». «Ces pays ont des taux de croissance parmi les dix plus fortes économies. Ils ont jugulé l'inflation galopante. Nous avons semé des choses dans le passé. Nous avons établi des contacts anciens avec ces économies, aujourd'hui nouvelles», a-t-il ajouté.

Au Pérou, la société minière Camibor discute en ce moment d'un projet d'une valeur de deux milliards et Hydro-Québec International projette d'interconnecter les lignes de transmission électrique du nord et du sud du Pérou pour quelques centaines de millions. En Argentine, certaines entreprises composant la mission ont eu jusqu'à 20 rendez-vous. «Nous sommes là pour ouvrir les portes, pour signer des accords, pour dénouer des situations lorsque c'est plus difficile.»

Pas de problème

M. Landry, grand partisan du libre-échange continental, ne considère pas problématique le fait de transiger avec des entreprises et, surtout, un gouvernement où un président, Alberto Fujimori, s'accroche au pouvoir parfois au détriment de la démocratie. La présence du Québec a des effets positifs pour la population, soutient le ministre Landry, notamment quand on parle «d'électrification rurale, de création d'emplois et d'amélioration du système de santé. On n'entre pas au Pérou en impérialistes», a-t-il dit.

Le ministre Landry a d'ailleurs indiqué que le Québec apportera son expertise au gouvernement péruvien dans le but de contrer les effets climatiques défavorables causés par le courant marin El Niño, qui risque de provoquer dans les mois à venir de graves baisses de température et des sécheresses sur la côte ouest de l'Amérique du Sud.

Par ailleurs, le ministre québécois des Finances a prononcé plusieurs discours sur le continent sud-américain. Il s'est d'abord adressé au World Economic Summit, au Brésil, pour parler de l'intégration des Amériques. Il a également rencontré les maires des villes du Mercosur (marché commun d'Amérique du Sud) en Argentine.

Rappelons que le Québec vend annuellement pour l'équivalent de 28 millions au Pérou: télécommunications, papier journal, amiante, produits alimentaires et équipement minier. On achète par ailleurs, du pays des Incas, des minéraux, du café, différents textiles et vêtements, pour des montants s'élevant à 22 millions.

Avec l'Argentine, les échanges s'élèvent à 105 millions par année, soit 41 millions d'exportations contre 64 millions d'importations. Le Pérou et l'Argentine sont par ailleurs parmi les

dix pays qui ont connu le meilleur taux de croissance l'an dernier.

De plus, 200 rendez-vous ont été organisés entre les entrepreneurs québécois et leur contrepartie péruvienne dans le but de faire des affaires.

L'ombre du Spirit of Columbus

M. Landry a également eu un mot pour le contentieux qui s'est développé autour du financement des travaux sur la plate-forme brésilienne Spirit of Columbus. Ce contrat de 126 millions de dollars américains, confié à Industries Davie et obtenu lors d'une mission antérieure de M. Landry, porte sur des travaux de remise en forme et d'augmentation de la capacité de cette gigantesque plate-forme, propriété de Petrosbras. Or, le financement promis des travaux n'a toujours pas reçu la bénédiction de la Société d'expansion des exportations (SEE), Québec et Ottawa se renvoyant la balle quant au partage des risques que chaque gouvernement entend absorber.

Le secrétaire d'État fédéral et responsable de l'est du Québec, Gilbert Normand, a accusé M. Landry «d'aller chercher des contrats mal ficelés et de présenter ensuite la facture au gouvernement fédéral». Le député de Bellechasse a également invité le gouvernement du Québec à partager le risque sur une base moitié-moitié entre la SEE et la Société de développement industriel du Québec (SDI). Le projet québécois prévoit une participation de 20 % de la SDI et de 80 % de la SEE, sous forme de crédit acheteur.

En réplique, le cabinet du vice-premier ministre a émis un long communiqué, mardi, dans le but de rendre publiques les démarches effectuées par la SDI pour venir en aide à MIL Davie dans le financement de ce contrat. On y explique notamment que dans le cadre de tels montages, la SEE assume, règle générale, 85 % du financement. À cela, il faut ajouter «qu'en plus d'assurer 25 millions de financement via une garantie de pertes, dans le cadre du programme de crédit acheteur de la SDI, le gouvernement du Québec octroie près de 13 millions via sa politique maritime. M. Normand n'y fait pas référence». On souligne enfin que les statuts de la SDI ne lui permettent pas de s'impliquer jusqu'à 50 %. «Dans le cas du Spirit of Columbus, le contenu québécois s'élève à 40 millions, et l'implication de la SDI ne peut dépasser 20 millions.»

De Lima, au Pérou, Bernard Landry s'est dit convaincu que ce litige n'aura pas d'impact sur la conclusion d'ententes ultérieures. «Au contraire, le règlement de ce dossier devrait entraîner la conclusion d'autres ententes, portant sur au moins deux ou trois autres plate-formes, plus petites. On parle, ici, de projets visant la construction de ces plate-formes.» M. Landry s'est dit confiant de trouver rapidement un terrain d'entente. «J'ai rencontré Sergio Marchi [ministre canadien du Commerce international] à Sao Paulo. On essaie tous les deux d'en arriver à un compromis. Ce qui est compliqué dans ce dossier, c'est l'histoire antérieure de la plate-forme, son passé financier compliqué et ce jeu des hypothèques maritimes.»

Les travaux préparatoires ont été entrepris dans le port de Québec. Mais le travail de transformation en tant que tel doit débiter le 6 octobre afin de respecter les contraintes de Petrosbras. Ce contrat doit fournir de l'emploi à 400 travailleurs pendant 18 mois et servir de fer de lance au chantier moribond MIL Davie, la construction d'autres plate-formes devant suivre.

Deux des plus importants cabinets de comptable au monde

Coopers & Lybrand et Price Waterhouse veulent fusionner

LE DEVOIR

Les cabinets d'experts comptables Coopers & Lybrand et Price Waterhouse, deux des plus importantes organisations de services professionnels au monde, ont annoncé leur intention de fusionner. Une fois complétée, la transaction donnera naissance au plus grand cabinet au monde, avec 8500 associés, 135 000 employés et des revenus d'honoraires de 13 milliards \$ US.

«La nouvelle organisation offrira des services sans précédent aux entreprises locales, nationales et internationales du monde entier. En plus d'offrir une gamme complète de services en assurance commerciale, de conseil d'affaires, en fiscalité, en gestion, en technologie de l'information et en conseil en ressources humaines, la nouvelle organisation s'engage à aider les clients à élaborer et mettre en place des solutions stratégiques axées sur la croissance et l'amélioration du rendement», a résumé Coopers & Lybrand dans un communiqué conjoint.

Occupant respectivement les cinquième et sixième rangs du «big six» mondial, Coopers et Price vont se hisser au premier rang de l'industrie, devançant Andersen Worldwide, KPMG, Deloitte et Touche et Ernst and Young. Price Waterhouse est considérée comme un joueur de niche alors que Coopers & Lybrand, un joueur plus global, a connu une croissance plus faible que la moyenne, en prenant plus lentement le virage de la consultation. Avant les années 1980, les services comptables tels la vérification pouvaient compter jusqu'à 70 % des honoraires de ce type de firmes. Cette proportion a été ramenée, depuis, à 50 %, les firmes comptables mettant davantage l'accent sur les services-conseils et de gestion, à plus grande marge bénéficiaire.

«Cette fusion va permettre de réunir des compétences complémentaires et ainsi de mieux satisfaire des clients de toute taille dans le monde entier», ont ajouté les deux cabinets. «Les clients

aux États-Unis bénéficieront des compétences de Coopers & Lybrand au chapitre des conseils en stratégie et ressources humaines et de l'expérience de Price Waterhouse dans les secteurs des logiciels prêts à utiliser et de la mise en place de technologies de l'information dans le monde. Les clients en Europe profiteront du regroupement d'importantes pratiques nationales, par exemple, au Royaume-Uni, en France et en Suisse, et des pratiques en matière de conseil dans les domaines de la conception et de la mise en place de technologies de l'information.

La gamme comprendra également les services en assurances commerciales, en conseil de gestion des risques, en conseils fiscaux nationaux et internationaux, en reprises commerciales et en aide financière aux entreprises.

La fusion, qui sera soumise à l'approbation des associés dans les deux organisations et des organismes de réglementation, devrait avoir lieu au début de 1998.

Distribution des produits pétroliers

Olco demande à l'État de fixer une marge bénéficiaire minimale

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Le Groupe Olco, l'un des plus importants distributeurs indépendants de produits pétroliers dans l'est du Canada, demande au gouvernement du Québec de fixer une marge bénéficiaire minimale pour tous les distributeurs de produits pétroliers, tel qu'il l'avait promis en créant la nouvelle Régie de l'énergie.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'entreprise, qui s'est tenue hier à Montréal, le président d'Olco, Mark S. Kaneb, a déclaré que les distributeurs indépendants «sont en difficulté» en raison des fluctuations du prix de l'essence à la pompe. Selon lui, les grandes pétrolières sont responsables du phénomène. Et en agissant de la sorte, elles essaient tout simplement d'éliminer la concurrence.

«Nous ne jouons pas sur un pied d'égalité avec les majeures, et ce, depuis des années, a-t-il déploré. Les majeures font de l'argent, et beaucoup d'argent, avec la vente du brut, de produits chimiques et de produits de raffinage. Elles peuvent donc facilement se permettre de s'engager dans une guerre des prix à la pompe.» C'est pourquoi Olco demande au gouvernement Bouchard de «tenir sa promesse» de fixer une marge de profit minimale que tout le monde devra respecter.

Les détaillants indépendants devront cependant prendre leur mal en patience car la Régie de l'énergie n'est pas encore opérationnelle. Pour ce faire, le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette doit signer le décret qui mettra en vigueur la Loi sur la Régie de l'énergie, décret qui devra par la suite être approuvé par le conseil des ministres. Selon Charles Larochelle, directeur du cabinet du ministre Chevrette, celui-ci pourrait signer le fameux décret «dans les prochaines semaines».



ARCHIVES LE DEVOIR

La fluctuation des prix de l'essence à la pompe se manifeste pratiquement à tous les étés depuis la crise du pétrole au début des années 70.

Mais avant de pouvoir éventuellement fixer une marge bénéficiaire minimale pour tous les distributeurs pétroliers, la Régie de l'énergie devra tenir des audiences publiques, au cours desquelles toutes les parties concernées pourront être entendues. Au terme de ce processus, qui risque d'être long, la Régie de l'énergie prendra une décision.

Un phénomène complexe

La fluctuation des prix de l'essence à la pompe est loin d'être un phénomène récent. En fait, il se manifeste pratiquement à tous les étés depuis la crise du pétrole au début des années 70.

A maintes reprises, politiciens et consommateurs ont accusé les grandes pétrolières de collusion. Les distributeurs indépendants ont accusé de leur côté les majeures de vouloir les faire disparaître.

Shermag achète une usine

LE DEVOIR

Pour faire face à un taux de croissance annuelle de 35 %, le manufacturier de meubles Shermag investit 10 millions dans l'acquisition d'une nouvelle usine et dans l'agrandissement et la modernisation de deux autres usines du groupe.

Ces investissements créeront 170 nouveaux emplois. Shermag a fait l'acquisition des actifs de Meubles Carrier de Granby. Il s'agit d'une usine d'une superficie de près de 75 000 pi. ca., dont l'acquisition et la modernisation nécessiteront un investissement de près de 5 millions. L'entreprise annonce également un agrandissement de l'usine de Sainte-Értrude, près de Bécancour.

Cette usine, acquise en juin 1997, produit surtout des pièces qui entrent dans la fabrication des chaises de mobiliers de salle à manger. Cet agrandissement nécessitera un investissement de 3 millions et entraînera la création de plus de 70 nouveaux emplois. Enfin, une nouvelle salle de finition sera aménagée à l'usine de Saint-Étienne-de-Lauzon près de Québec et des améliorations technologiques (robotisation) seront apportées aux procédés de fabrication de l'usine. Ces différents projets requerront des dépenses de capitalisation de plus de 2 millions.

LES INDICES

Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
▲ +43,16 3433,72	▲ +72,20 6970,29	▲ +36,28 7922,72

dollar canadien	or
▼ -0,18 71,83 \$US	▲ +0,50 320,90 \$US

LES DEVISES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud(rand)	0,3102
Allemagne(mark)	0,7823
Arabie saoudite(riyal)	0,3850
Australie(dollar)	1,0302
Belgique(franc)	0,03902
Bermudes(dollar)	1,4072
Brésil(real)	1,3080
Caribbes(dollar)	0,5297
Chili(peso)	0,00345
Chine(renminbi)	0,1734
Espagne(peseta)	0,00966
États-Unis(dollar)	1,3921
France(franc)	0,2329
Grèce(dracme)	0,005246
Hong Kong(dollar)	0,1851
Inde(roupie)	0,0404
Italie(lire)	0,000834
Jamaïque(dollar)	0,0438
Japon(yen)	0,01141
Mexique(peso)	0,1930
Pays-Bas(florin)	0,7197
Philippines(peso)	0,0424
Portugal(escudo)	0,008056
République dominicaine(peso)	0,0093
Royaume-Uni(livre)	2,2434
Russie(rouble)	0,000244
Singapour(dollar)	0,9385
Suisse(franc)	0,9812
Taiwan(dollar)	0,0501

« Quand le Fonds est devenu partenaire d'Air Transat, c'était pas juste une question d'argent. On sentait une volonté réelle d'aider la compagnie à se développer. Il faut croire que ça a bien marché. Puis la croissance, ça permet de créer des emplois stables. »

Paule Hamelin
Directrice de vol, Air Transat

de croissance.

28%

LE FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

www.fondsfq.com

Vous êtes en bonne compagnie

ÉCONOMIE

Recrutement difficile

De bons salaires pour les travailleurs spécialisés

Toronto (PC) — Les entreprises canadiennes de haute technologie sont prêtes à offrir de généreux salaires à leurs travailleurs spécialisés, qui sont devenus des perles rares, si l'on en croit les résultats d'un sondage effectué auprès de 300 entreprises à travers le pays.

Car malgré l'appât d'un salaire intéressant, les bons candidats sont difficiles à trouver, selon Martin Harts, associé responsable du groupe Rémunération de KPMG, la firme de consultants qui a produit le sondage.

Le revenu des travailleurs canadiens a connu une hausse moyenne de 3,2 % depuis juillet 1996, ce qui indique indéniablement une reprise économique, et les hausses les plus marquées ont été enregistrées dans le secteur de la haute technologie.

Air France

Spinetta aux rênes

Paris (AFP) — Jean-Cyril Spinetta, ex-p.-d.g. d'Air Inter entre novembre 1990 et octobre 1993, succédera à Christian Blanc à la tête d'Air France, a annoncé hier l'entourage du premier ministre français Lionel Jospin.

Dans un communiqué diffusé par Matignon, le gouvernement souligne qu'il «proposera au conseil d'administration de la compagnie nationale Air France la désignation de Jean-Cyril Spinetta en qualité d'administrateur, en vue de lui confier la présidence d'Air France». Le conseil d'administration pourrait être convoqué «en début de semaine prochaine», a-t-on ajouté.

M. Spinetta, 53 ans, avait démissionné de la présidence d'Air Inter en octobre 1993, lors de la grande crise au sein du groupe Air France qui avait mobilisé les salariés sur les pistes et également provoqué la démission du p.-d.g. d'Air France de l'époque, Bernard Attali.

Effet de la vigueur de l'économie canadienne

La balance commerciale est à son plus bas niveau depuis 1994

PRESSE CANADIENNE ET AGENCE FRANCE-PRESSE

La vigueur de l'économie intérieure fait sentir ses effets sur la balance commerciale canadienne, qui se situe à son plus bas niveau depuis août 1994.

Selon Statistique Canada, la balance commerciale en juillet dernier s'est établie à 1,7 milliard. Depuis le début de l'année, le surplus commercial du Canada est de 15,6 milliards, en baisse considérable par rapport aux 22,5 milliards de la période correspondante en 1996. Les exportations canadiennes continuent pourtant d'atteindre des niveaux records, pour s'établir à 25,1 milliards en juillet, en hausse de 2,8 %. Cette performance s'explique en partie par la hausse des ventes à l'étranger de produits de l'automobile et de biens industriels. Les importations ont toutefois cru à un rythme encore plus élevé, de 5,2 % par rapport au mois de juin, pour atteindre le record de 23,4 milliards.

Selon Statistique Canada, le repli de la balance commerciale serait dû principalement à l'accroissement des importations de produits liés aux investissements des entreprises ainsi qu'au ralentissement des exportations de produits énergétiques.

La forte demande pour des importations de machinerie et d'équipements «témoigne de la vigueur continue des investissements des entreprises au début du troisième trimestre», a déclaré Sal Guatieri, économiste à la Banque de Montréal.

Il en conclut que la Banque du Canada passera bientôt à l'action pour ralentir le rythme de l'économie. «Une première hausse du taux directeur est probable d'ici un ou deux mois», a dit M. Guatieri.

Sherry Cooper, de la firme Nesbitt Burns, est du même avis. «Pour que le dollar canadien puisse dépasser le niveau des 1,37 \$ ou 1,40 \$ des six derniers mois, il faudra que la Banque du Canada intervienne en relevant les taux. Une amélioration de la balance commerciale n'y changerait rien», a-t-elle dit.

Aux États-Unis, la détérioration du commerce extérieur en juillet devrait se poursuivre dans les prochains mois en raison de la bonne santé de l'économie, combinée à la faiblesse de la croissance en Europe et en Asie, les principaux marchés pour les exportations américaines, estimaient hier des analystes. Toutefois, ces mauvaises performances — le déficit commercial des biens et services s'est aggravé de 24,7 %, à 10,3 milliards en juillet, comparativement à juin — devraient donner des arguments au président Bill Clinton pour obtenir du Congrès un renouvellement de l'autorité, dite «fast-track», de négocier des accords commerciaux internationaux, s'accordant à dire ces experts.

Avec le «fast-track», les États-Unis pourront ouvrir davantage de marchés pour les produits américains, a ainsi souligné hier le secrétaire au Commerce, William Daley.

Pour les sept premiers mois, le déficit commercial atteint 66,3 milliards contre 63,9 milliards au cours de la période correspondante de 1996.

Pour Ted Golstein, un économiste du Conference Board, un institut privé de conjoncture de New York, la lenteur de la reprise en Europe et la crise qui secoue les marchés financiers en Asie du Sud-Est va continuer à handicaper les exportations américaines. En même temps, la vigueur persistante de l'économie aux États-Unis explique la nette progression des importations. En juillet, les exportations ont plongé de 1,4 % tandis que les importations ont progressé de 1,1 %.

En outre, la remontée du dollar ces derniers mois face aux grandes devises va aussi continuer à pénaliser les exportateurs américains.

Selon les projections du Conference Board, le déficit commercial des biens et services devrait friser les 140 milliards cette année contre 114 milliards en 1996.

Mais les mauvais chiffres du commerce extérieur en juillet mettent surtout de nouveau le Japon dans le collimateur de Washington.

Après plus de six mois d'amélioration, le déficit américain avec l'archipel nippon ne cesse de s'accroître depuis le début de l'année. Il s'est situé en juillet à son plus haut niveau depuis deux ans avec 5,16 milliards contre 4,05 milliards en juin. Pour les sept premiers mois de 1997, le déficit atteint 30,8 milliards contre 26,6 milliards un an avant.

M. Daley a averti hier qu'un accroissement à long terme de l'excédent commercial japonais serait «inacceptable» pour les États-Unis.

Le secrétaire au Trésor, Robert Rubin, lui avait fait écho peu après à Seattle en mettant en garde contre des risques accrus d'aggravation du surplus commercial japonais. Il a également lancé un appel à l'Europe pour qu'elle fasse davantage pour dynamiser son économie. Les États-Unis, a-t-il dit, ont «un grand intérêt à voir l'Europe parvenir à une plus forte reprise et réduire le chômage de façon efficace. Une réforme structurelle jouerait un rôle vital» dans ce dernier domaine.

Retard dans l'émission des visas aux immigrants

Des sommes de 85 millions sont gelées

Il s'agit d'immigrants investisseurs en provenance principalement de Hong-Kong

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Des sommes de 85 millions de dollars prêtes à être investies pour le développement économique au Québec sont actuellement gelées parce que le gouvernement fédéral retarde l'émission des visas pour les immigrants investisseurs qui disposent de ces sommes.

Le fait a été révélé hier par le vice-président de la firme Lévesque Beaubien Geoffron, Louis Leblanc, qui témoignait devant la commission parlementaire où les députés analysent le plan de développement de l'immigration pour les années 1998-2000.

«On a actuellement pour 85 millions de dollars de transactions qu'on ne peut exécuter à cause de délais substantiels quant à l'émission des visas», a dit M. Leblanc.

Il s'agit en fait d'immigrants investisseurs en provenance principalement de Hong-Kong. Ces investisseurs ont obtenu du Québec le certificat de sélection les autorisant à venir mais doivent attendre parfois jusqu'à deux ans pour obtenir le visa fédéral qui est également requis.

Le ministre québécois de l'Immigration, André Boisclair, a immédiatement lancé un appel à sa vis-à-vis fédérale, Lucienne Robillard, pour qu'elle émette des directives claires afin que cessent ces «lenteurs administratives qui pénalisent le Québec».

«J'apprends que 85 millions de dollars dorment dans des coffres à l'étranger alors qu'ils pourraient immédiatement profiter au développement économique du Québec. Je suis d'accord sur la bonne foi de la ministre fédérale. Elle aussi semble déplorer les choses. Qu'elle émette des directives pour que le Québec cesse d'être pénalisé par un traitement administratif injuste», a réagi M. Boisclair.

Programme efficace

Le programme des immigrants investisseurs a connu un franc succès depuis sa mise en place, en 1986, a raconté Louis Leblanc, qui reprenait les chiffres publiés hier par *Le Devoir*. Depuis une décennie, uniquement au Québec, quelque 600 entreprises ont bénéficié de 978 millions en investissements provenant de 3400 immi-

grants, ce qui a permis de créer 9825 emplois.

Non seulement la région de Montréal, mais toutes les régions du Québec ont vu les effets bénéfiques de ce programme.

Le programme facilite la venue d'immigrants étrangers qui sont prêts à mettre à la disposition d'entreprises d'ici 350 000 \$ pour une période de cinq ans. La somme peut être investie dans un placement en entreprise ou dans un syndicat financier qui investit dans des entreprises.

De plus, l'immigrant investisseur n'est pas tenu de demeurer dans la province où son placement a été effectué, ce qui a permis au Québec d'accueillir des sommes provenant d'immigrants installés ailleurs au Canada.

De plus, M. Leblanc a fait remarquer que le trésor public n'est pas mis à contribution dans ce programme. «Nous connaissons peu de programmes gouvernementaux qui ont une telle performance», a conclu l'analyste financier.

Quant au Mouvement Desjardins, il s'est porté lui aussi à la défense du programme d'immigrants investisseurs.

Dans un communiqué, le Mouvement Desjardins dit craindre que les modifications au programme envisagées par Ottawa puissent «entraîner une baisse importante du nombre d'investisseurs qui choisissent le Québec». Ces modifications laissent prévoir une volonté fédérale d'établir deux catégories de provinces: celles où le minimum d'investissement requis serait de 350 000 \$, et celles où le minimum serait de 450 000 \$. Selon le projet fédéral, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta feraient partie de cette dernière catégorie.

M. Leblanc pense qu'en vertu de ces nouvelles règles, l'investisseur serait beaucoup plus tenté d'investir là où le montant exigé est plus bas. Il en déduit que cela pourrait faire perdre au Québec plus de 300 millions en investissements. Le spécialiste croit également que le Québec subirait alors une concurrence indue de la part du Nouveau-Brunswick.

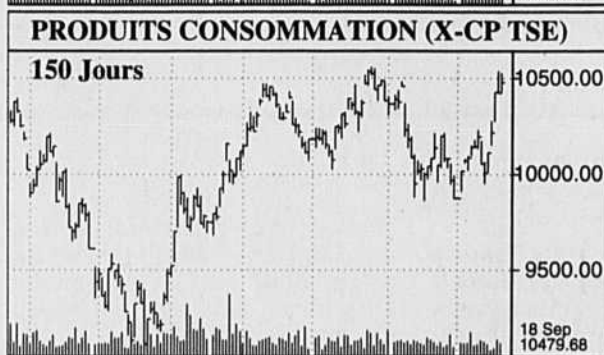
EN BREF

Entente CAE-Agusta Spa

(Le Devoir) — L'Équipe Cormorant a annoncé hier que CAE Electronique et Augusta Spa ont conclu une entente pour la modernisation du simulateur de vol de l'hélicoptère Agusta-Bell 205, dans le cadre d'un projet à l'intention de l'armée italienne. L'entente est évaluée à plus de 5 millions. Le simulateur de l'AB-205 sera modernisé au titre d'une entente

permanente entre CAE Électronique, de Saint-Laurent, et Augusta, qui porte sur la conception et la fabrication de simulateurs pour la gamme d'aéronefs d'Agusta, dont les Agusta 109, les Agusta-Bell 412, de même que les EH-101 produits pour la marine italienne. Agusta et CAE Electronique sont aussi au nombre des partenaires de l'Équipe Cormorant, en lice pour l'obtention du contrat de 15 nouveaux hélicoptères canadiens de recherche et de sauvetage.

COUP D'ŒIL BOURSIER



DECISION-PLUS Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mercredi le 1 octobre 1997 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :

(514)392-1366
http://www.decisionplus.com

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	22644	3433.72	+43.16	1.3
XCB:Bancalre	6635	5647.95	+34.52	0.6
XCO:Hydrocarbures	7299	2820.61	-3.28	-0.1
XCM:Mines et métaux	7576	2818.18	-81.41	3.0
XCF:Produits forestiers	3149	2986.13	+48.63	1.7
XCI:Bien d'Équipement	3278	3706.99	+31.53	0.9
XCU:Services publics	5381	3254.36	+32.62	1.0

BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	23471	362.75	+3.21	0.9
TSE 100	43906	416.75	+4.27	1.0
TSE 300	31769	446.04	+4.82	1.1
TSE 200	75675	6970.29	+72.20	1.0
Institutions financières	9031	7666.61	+69.72	0.9
Mines et métaux	4856	4871.69	+131.07	2.8
Pétrolières	18999	7603.51	+7.29	0.1
Industrielles	8249	5186.77	+71.99	1.4
Aurifères	10950	7890.55	+204.02	2.7
Pâtes et papiers	3804	5221.64	+83.25	1.6
Consommation	1597	10479.68	+54.14	0.5
Immobilier	1567	2621.44	+27.27	1.1
Transport	6073	9056.97	+35.07	0.4
Pipelines	740	5876.79	+30.07	0.5
Services publics	3344	5714.37	+35.95	0.6
Communications	1480	12076.10	+105.80	0.9
Ventes au détail	3367	6024.15	+28.98	0.5
Sociétés de gestion	1611	9324.81	+81.28	0.9

BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	24419	809.24	+0.72	0.1

MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	66561	7922.72	+36.28	0.5
20 Transports	7280	3162.10	+27.88	0.9
15 Services publics	6854	241.11	+0.74	0.3
65 Dow Jones Composé	80695	2535.67	+14.38	0.6
Composite NYSE		495.41	+2.20	0.4
Indice AMEX		0.00	-	-
S&P 500		939.35	+13.34	1.4
NASDAQ		1670.02	+3.55	0.2

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TRANS-DOMINION	10440	0.51	0.42	0.48	+0.06	14.3
AIR CANADA	2836	13.10	12.85	13.05	+0.25	2.0
ELAN ENERGY INC	2203	10.20	9.90	10.20	+0.20	2.0
BCE INC	2193	42.10	41.55	42.00	+0.35	0.8
LONDON INSURANCE	2084	33.85	33.60	33.80	+0.20	0.6
AIR CANADA A	2068	12.10	11.95	12.05	+0.20	1.7
AMERICAN GEM CP	1951	0.06	0.05	0.05	-0.03	-37.5
BERRA GOLD CP	1891	5.25	4.75	5.00	-	-
BARRICK GOLD CP	1865	30.90	30.00	30.70	+0.80	2.7
ABACAN RES CP	1808	4.50	3.50	3.50	-0.26	-6.9

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
NORTHSTAR ENERGY	1233	12.75	12.50	12.55	-0.15	-1.2
LONDON INSURANCE	1218	33.85	33.65	33.85	+0.25	0.7
TELUS CP	896	30.20	30.00	30.05	-0.05	-0.2
AIR CANADA	805	13.10	12.85	13.05	+0.25	2.0
BCE INC	556	42.05	41.60	42.00	+0.25	0.6
NATL BANK OF CDA	531	19.10	18.95	18.95	-0.10	-0.5
THOMSON CP (THE)	477	33.90	33.65	33.75	+0.50	1.5
REPAP ENR INC	452	0.23	0.22	0.22	-0.01	-4.3
SICO INC	440	13.80	12.75	13.80	+1.05	8.2
CAE INC	423	11.65	11.20	11.60	+0.50	4.5

É D I T O R I A L

Petite chance de paix en Ulster

Guy Taillefer

Un pas immense, du moins en apparence, semble avoir été franchi cette semaine en Irlande du Nord, avec l'ouverture à Belfast de pourparlers de paix auxquels se joint, pour la première fois en 28 ans de guerre civile, le Sinn Féin, la branche politique de l'IRA. S'il faut y mettre un bémol, c'est qu'à tout instant, les bombes pourraient se remettre à exploser.

Il y a un peu moins de deux ans, le monde se réjouissait d'une percée majeure dans les perspectives de paix israélo-palestiniennes, tout en se désolant qu'au même moment de nouveaux attentats viennent brutalement mettre fin au cessez-le-feu qui avait tenu 17 mois en Irlande du Nord.

Aujourd'hui, les rôles sont abruptement renversés. L'espoir et l'impasse ont échangé leur place. Cet été, des attentats suicide perpétrés dans les rues de Jérusalem ont complètement paralysé les efforts de paix au Proche-Orient. La secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, a quitté Israël la semaine dernière sur un candide aveu d'impuissance. Pendant que dans l'île irlandaise, au delà des affabulations diplomatiques et politiciennes, la paix donne des signes concrets de faisabilité pour la première fois en trois décennies de violences qui ont fait plus de 3200 morts parmi les catholiques et les protestants. La paix, ces jours-ci, il semble que l'on puisse presque y toucher en Irlande du Nord, malgré les hésitations et la méfiance qui persistent. Le cahoteux processus de paix anglo-irlandais, dont les premiers balbutiements remontent à la toute fin de 1993 sous le gouvernement de John Major, semble enfin porter ses fruits.

La clé de ce déblocage tient à la décision historique du Sinn Féin, annoncée la semaine dernière par son chef Gerry Adams, de renoncer à la violence dans la poursuite de son objectif d'une Irlande réunifiée. Porté par une trêve décrétée par l'IRA à la mi-juillet, le Sinn Féin a obtenu son ticket d'entrée aux pourparlers anglo-irlandais qui se déroulent au château de Stormont sous la présidence de l'ex-sénateur américain George Mitchell, après avoir accepté de souscrire au principe d'une solution démocratique et pacifique au conflit irlandais.

La majorité protestante a écarquillé les yeux d'incrédulité en prenant connaissance du virage catholique. Les unionistes voudraient applaudir, mais ils ont beaucoup de mal à y croire. C'est qu'en déposant les armes aux grilles du château de Stormont, le Sinn Féin se trouve à reconnaître que l'avenir de l'Irlande du Nord sera déterminé par une majorité des électeurs — et la majorité en Ulster est, jusqu'à preuve du contraire, protestante —; il se trouve donc à reconnaître implicitement que son rêve de réunification ne pourra se concrétiser à brève échéance.

Pressés de prendre place à la table des négociations, les unionistes se font tirer l'oreille, redoutant un bluff de la part du Sinn Féin. Ils n'ont pas tort de se méfier. Le Parti unioniste d'Ulster (UUP) de David Trimble, le plus grand parti nord-irlandais, a dansé cette semaine une valse-hésitation dont personne n'est toutefois dupe. Sa participation aux négociations n'est qu'une question de temps. Il a tout intérêt à y être. Il a traversé mercredi les grilles de Stormont pour rencontrer les représentants d'un

petit parti de nationalistes modérés. C'était un premier pas. La semaine prochaine, il ira s'asseoir à la table, quitte à tourner le dos à M. Adams ou à lui parler d'une autre pièce par médiateur interposé. Pour les unionistes, refuser de s'associer aux pourparlers équivaudrait à laisser tout entier entre les mains de Londres le soin de dégager le compromis sur l'avenir politique et constitutionnel de l'Ulster. Les parties ont jusqu'au 1er juin 1998 pour s'entendre, faute de quoi le gouvernement Blair soumettra au printemps par référendum, au nord et au sud de l'île, sa propre formule de règlement.

Dans l'intervalle, l'UUP pose pour la galerie de ses électeurs, réclamant des garanties sur le désarmement de l'IRA. Mais ses attermoissements sont aussi une façon de tester le sérieux du Sinn Féin.

Impossible de ne pas se demander ce que Gerry

Adams est en train de manigancer. À

quelle stratégie obéit-il donc, lui qui joue traditionnellement double jeu, condamnant ouvertement la violence de l'IRA ou la cautionnant par ses silences selon la mouvance politique du moment? Il faut peut-être chercher la réponse dans l'intérêt ponctuel que représente la participation du Sinn Féin à ces pourparlers avec Londres et les unionistes. «Négociations, la conjonction est favorable, il sera toujours possible de retourner à nos vieilles manières

violentes.» Il serait naïf de penser que le Sinn Féin et l'IRA aient pour de bon renoncé à leur idéal de réunification, ou même qu'ils soient prêts à l'édulcorer. L'IRA en a tout de suite donné les signes la semaine dernière en indiquant avoir pris conscience de ce que la terreur a atteint les limites de son utilité, si tant est que la terreur puisse être utile.

Ou n'aurait-il pas plutôt pris conscience du potentiel que représente l'arrivée au pouvoir, en mai dernier, du «nouveau» travailliste Tony Blair? Parce que, voilà, la possibilité existe, réelle, tangible, d'un dialogue susceptible de créer des ouvertures de paix, de briser l'engrenage des extrémismes. M. Blair n'est pas étranger à cette conjonction favorable des astres dans le ciel ensanglanté de l'Ulster. En faisant poser la menace d'une solution référendaire de son propre cru, M. Blair — fort du tout frais «oui, oui» des Écossais — force la main des parties dans la recherche d'une solution qui soit proprement irlandaise.

À la Chambre des communes, sa majorité ne tient pas au vote unioniste — contrairement à l'ex-premier ministre John Major. Sur le plan diplomatique, encore là contrairement à John Major, il a de bonnes relations avec Bill Clinton et le premier ministre irlandais Bertie Ahern, qui peuvent l'un et l'autre influencer le camp républicain. Il faut espérer, dans l'intérêt de l'Ulster, que M. Blair, habile réformateur, n'épuisera pas trop vite le capital de sagesse politique dont il semble disposer auprès de l'opinion publique. Il faut espérer que la magie Blair ne cessera pas tout de suite d'opérer.

LETTRES

Diana et les médias

On parle beaucoup du travail humanitaire de la princesse Diana. Certains osent même la comparer à... mère Teresa!

D'accord, Diana s'impliquait beaucoup.

Mais peut-on honnêtement la comparer à une personne qui a mis sa vie entière au service des autres?

Les médias ont tellement idéalisé Diana qu'elle semblait être la seule femme sur la Terre à posséder... un cœur!

Au Québec, on a pourtant une Pauline Tremblay qui a mis sur pied un orphelinat pour les enfants pauvres en République dominicaine, et auquel elle se consacre à temps plein.

On a aussi eu une D'Lucille Teasdale qui, en compagnie de son époux Piero Corti, avait fondé une clinique en Ouganda. Pour ne nommer qu'elles.

Les médias ont souvent loué le courage de la princesse Diana face à l'austérité de la famille royale britannique.

Du courage, Diana n'était pas la seule femme au monde à en avoir. On retrouve des femmes courageuses dans tous les domaines.

Que dire d'une Shannon Lucid, cette biochimiste américaine qui a passé un nombre record de jours dans l'espace?

Que dire de femmes comme Isabelle Autissier et Catherine Chabaud qui ont navigué autour du monde, seules sur leur voilier, en participant à la course Vendée Globe?

Que dire de Aung San Suu Kyi, prix Nobel qui risque de se faire tuer chaque fois qu'elle ouvre la

bouche en Birmanie?

Que dire d'une Talisma Nasreen qui, même condamnée à l'exil, continue de dénoncer l'action fondamentaliste musulmane au Bangladesh? Mais toutes ces femmes exceptionnelles n'ont jamais reçu le millième de la couverture médiatique consacrée à Diana...

Bref, si la mort de Diana entraîne un débat sur l'éthique des médias, celui-ci ne devrait-il pas dépasser l'immixtion des paparazzi dans la vie privée?

Martine Lacroix

Montréal, 12 septembre 1997

Quand l'histoire du monde passe par Montréal

1997 marque le 10^e anniversaire d'un plan pour protéger le ciel, connu mondialement sous le nom de Protocole de Montréal.

En effet, le 16 septembre 1987, rue Sherbrooke à Montréal, les délégués des nations de la terre, réunis au siège de l'Agence des Nations unies pour l'aviation civile internationale, ont voté en faveur du retrait progressif et concerté des CFC, des produits qui avaient été brevetés en 1928.

Leur inventeur, l'Américain Thomas Midgley Jr., était un ingénieur diplômé de Cornell (Ithaca NY).

Pour empêcher les moteurs de cogner et économiser l'énergie, malgré les objections du US Surgeon General, Midgley mit le plomb-tétraéthyl dans l'essence en 1921, puis,

quelques années plus tard, il inventa les CFC pour remplacer l'ammoniac, un gaz utilisé dans les systèmes de réfrigération, dont chaque fuite peut être mortelle.

Dans un cas comme dans l'autre, l'intention de départ était louable et le bien-être des humains a d'ailleurs momentanément crû du fait de la créativité de Midgley.

Hélas, avec les années, des tonnes de plomb se sont retrouvées dans le décor et des tonnes de CFC gazeux qui demeuraient inertes dans la basse atmosphère ont pu rejoindre la stratosphère, pour contribuer à l'effet de serre, puis attaquer la couche d'ozone.

Le bouquet, c'est qu'en 1944, Midgley mourut pendu dans la dernière de ses nombreuses inventions!

Peu de gens connaissent l'histoire de Midgley et la leçon fondamentale que l'humanité devrait en tirer, c'est-à-dire que la présente civilisation technologique implique des responsabilités précises et très contraignantes.

Le Protocole de Montréal constitue un pas dans la bonne direction. Il devra être suivi de bien d'autres efforts pour comprendre et combattre la pollution dans l'avenir.

La figure tragique de Midgley, l'ingénieur dont les trouvailles ont littéralement changé le monde, symbolise le sort qui attend ceux qui continuent d'ignorer que les lois de la biologie, de la chimie et de la physique, contrairement aux lois édictées par les humains, ne seront jamais négociables.

Hortense Michaud-Lalanne
Ingénieure
Westmount, 12 septembre 1997

MINES ANTIPERSONNEL...



Pas vrai! Tu n'es pas nationaliste!

Je venais d'éteindre mon poste. Un reporter (par commodité, on les appelle de plus en plus journalistes) commentant la mort de Léon Dion avait parlé de son œuvre que, selon lui, perpétuait son fils Stéphane. De telles affirmations, on le comprendra, ne se reçoivent pas facilement. Autant le père avait été un analyste perspicace mais frileux, autant le fils était partisan.

Mon reporter n'était en rien journaliste, il ne nous rapportait rien, il commentait. Un messageur du pouvoir, tout au plus.

C'est à ce moment même que retentit la sonnerie du téléphone. Mon cousin. Depuis longtemps, je n'aborde pas ce genre de sujets avec lui. Il ne comprend pas, Canadien français pure laine, tricoté serré, ennemi de tout ce qui ne se décide pas à Ottawa, avec ou sans recours aux tribunaux.

Pour moi, il est bouché à l'éméri. Inutile d'essayer de discuter avec lui de ces choses qui vous tiennent à cœur. Mais enfin, c'est mon cousin. Tout juste sot, pas méchant. Seul à seul, bien entendu. Quand il se joint à son troupeau de moutons bêlants, une autre paire de manches.

Croyez-moi, je m'étais juré que je ne lui parlais pas du message évoqué plus haut. C'est lui qui aborda le sujet. Au début, je me suis retenu, tentant à trois reprises de l'intéresser à des sujets aussi passionnants que la course automobile, le Casino de Montréal et la croisade antitabac. En pure perte. Mon cousin, un véritable moustique.

Un moustique qui pique, après vous avoir bourdonné autour des oreilles le temps nécessaire. *Tout le*

monde n'est pas nationaliste comme toi», finit-il par me dire. Même si je l'attendais, cette remarque me fit grimper dans les rideaux. Je lui ai répliqué que ce n'était pas moi qui planais des drapeaux partout, qui me targuais d'appartenir au meilleur pays au monde, moi qui étais patriote.

Mais, mon pauvre petit minable de cousin, je ne suis nationaliste que par obligation, parce qu'il n'y a pas moyen d'y couper. Je ne pense pas comme toi que le pays qu'on habite est de facto un paradis. Le Québec, qu'il devienne ou non indépendant, n'aura rien d'un éden.

Ce n'est pas toujours sans difficultés que j'adhère à cette patrie que je me reconnais. Je ne serai jamais un sujet pleinement consentant. Je ne cesserai jamais de râler.

Nationaliste, moi? A mon corps défendant, et par intermittence. Dans *Raisons communes*, Fernand Dumont écrit: «Pour l'heure, nous consentons à être nationalistes afin qu'un jour il nous soit permis d'être simplement une nation sans nous empêcher constamment dans des tractations susceptibles de nous faire reconnaître comme société distincte.»

La position de cet humaniste de haut vol, dont la mort n'a pas été suffisamment déplorée, est la seule qui me convienne dans le débat actuel. Tout le monde sait qu'il ne sert plus à rien de quémander quelque statut particulier à des sourds et que de se prêter à ce jeu est une farce. Certains choisissent de se taire, de faire comme si le problème n'existait pas.

La crainte de bon nombre d'intellectuels québécois de passer pour réactionnaires en se joignant à un combat pourtant essentiel me désarçonne. Comme si d'être d'Ottawa ou d'un

no man's land commode faisait de vous un internationaliste.

Comment sortir quelque argument de cette nature à mon cousin? J'y ai renoncé depuis longtemps. Il croit dur comme fer que le Canada est un grand pays et que le Québec n'a pas le droit d'aspirer à en devenir un. Sa fierté, faire partie d'une province. Pour peu qu'on l'y incite, il se mettrait un drapeau à la boutonnière ou à la braguette afin d'ajouter de la couleur à son costume gris.

Comment faire comprendre à un crétin pareil que le Québec n'a rien de l'éventuel État raciste que voient ses détracteurs? Je ne sais plus, j'ai même la ferme intention de ne pas essayer derechef. Comment lui entrer dans la tête que jamais démonstration n'a été donnée du désastre qui surviendrait advenant une déclaration d'indépendance? Mon cousin n'est pas homme à revenir sur une décision prise un jour. Il a pensé, il ne pense plus. Le doute n'est pas son fort. Pas monsieur Teste pour deux sous, à peine monsieur Sécurité. Il ne se gêne pas pour imaginer d'éventuelles purges auxquelles on se livrerait dès l'avènement d'un Québec indépendant. Il délire, songe à des déportations en masse, à des droits révoqués, à toutes les dérives imaginables.

Malgré ce que je viens d'écrire, j'estime que mon cousin est moins blâmable encore que ceux qui laissent dire, et qui auraient les moyens de protester, ceux qui pour un petit poste de député à Ottawa laissent insulter les leurs. Car on est passé de la dénonciation de projet de l'indépendance à la suspicion systématique à l'endroit d'un peuple tout entier. Ce peuple est le mien.

Gaston Miron disait de ces gens qu'ils ne se vendaient pas mais qu'ils se donnaient. Croyez-vous vraiment qu'il avait tort? Moi, pas.

À PROPOS

... d'un emploi après le collège

Après avoir atteint un sommet au cours des années 1988 et 1989, les taux de placement les meilleurs de la période de 1982-1995 des diplômés de l'année âgés de 24 ans et moins de la formation technique ou préuniversitaire ont diminué jusqu'en 1993.

En effet, pour les diplômés de l'année de la formation préuniversitaire des promotions 1987-88 et 1988-89, les taux de placement s'élevaient à 88,7 % et 88,4 %. Au cours des années suivantes, les taux de placement ont diminué pour atteindre, dans le cas de la promotion 1992-93, 80,3 %. Les diplômés de la formation préuniversitaire de 1994-95 ont, pour leur part, connu plus de succès avec un taux de placement de 87,2 %. Depuis 1991-92, les diplômées de la formation préuniversitaire affichent des taux de placement supérieurs à ceux des hommes et, en 1994-95, les taux sont respectivement de 90,3 % et 83,6 %. Toutefois, le but de la formation préuniversitaire est de préparer aux études universitaires et non au marché du travail. Il y a

donc plus de sortantes et de sortants diplômés de la formation technique qui ont un emploi ou sont à la recherche d'un emploi, que de sortantes et de sortants diplômés de formation préuniversitaire.

Les diplômés de l'année de la formation technique ont aussi connu de très bons taux de placement au cours des années 1988 et 1989, soit de 92,2 % et 94,0 %. Les taux de placement ont également diminué jusqu'en 1992-93 pour atteindre 83,2 %. La promotion de 1994-95 a aussi enregistré un taux de placement relativement élevé de 88,5 %.

Par ailleurs, les femmes ayant une formation technique se trouvent un emploi plus facilement que les hommes. Pour les promotions de 1982-83 à 1994-95, le taux de placement des femmes est toujours supérieur à celui des hommes.

D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie, Bureau de la statistique du Québec, juillet 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUEDOIS

IDÉES

Le transfert des équipements scolaires aux municipalités

Une voie périlleuse

Dans la conjoncture actuelle, le transfert de l'entretien des équipements scolaires coûterait beaucoup plus cher aux municipalités

GILLES TAILLON

Directeur général de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Les journaux rapportaient récemment des chiffres de certains maires qui paraient pouvoir gérer les bâtiments scolaires à moindre coût si on leur en confiait la responsabilité.

Il nous apparaît essentiel de rétablir les faits et d'expliquer pourquoi le scénario du transfert des bâtiments scolaires aux municipalités nous semble peu rentable pour la population.

Au chapitre des coûts

Pour l'ensemble des commissions scolaires du Québec, le coût moyen de l'entretien des biens meubles et immeubles se situe à 446 \$ par élève. Il est inférieur dans les régions comme Mauricie-Bois-Francs (385 \$) et Lanaudière (423 \$), par exemple! On est bien loin du chiffre avancé par les édiles municipaux de ces milieux qui paraient de 516 \$.

Simple erreur de chiffre, passons rapidement là-dessus.

Une analyse plus fine de ce coût global rend encore plus fragile la thèse du monde municipal. Sur le montant de 446 \$, quelque 40 % correspondent aux coûts de main-d'œuvre liés à l'entretien ménager. Or, comment penser gérer à moindres frais,

alors qu'advenant un transfert aux municipalités, les dépenses salariales subiraient l'influence du marché, où le traitement des employés municipaux est de 27 % supérieur à celui des commissions scolaires?

C'est, croyons-nous, à une augmentation plutôt qu'à une diminution qu'il faudrait s'attendre. La facture de l'entretien des bâtiments étant entièrement à la charge des contribuables locaux, ces derniers doivent s'inquiéter de la pression inflationniste que subirait inmanquablement la taxe locale advenant un tel transfert.

Au chapitre de la gestion et de la qualité

Depuis quelques années, la responsabilité de la conservation des écoles incombe entièrement aux commissions scolaires, tant au plan de la gestion qu'à celui du financement. Les commissions ont réussi à contenir les dépenses de ce secteur d'activité à 7 % à peine de leur budget total. Ces activités englobent toutes les activités: la conservation des bâtiments, leur protection, l'entretien ménager et la consommation énergétique. Au plan de l'encadrement, on atteint dans ce secteur un taux très bas de 2,3 %, c'est-à-dire que l'on retrouve une personne-cadre ou de gérance pour 41 employés.

Quant à l'état des bâtiments, une étude pancanadienne effectuée par Hansen Associates et parrainée par

Honeywell limitée rapportait en 1993: «Si l'on procède à un examen province par province, c'est en Alberta, en Saskatchewan et au Québec qu'on trouve les plus forts taux de bâtiments en excellent état. La Colombie-Britannique compte le plus faible taux de bâtiments en excellent état et le plus fort taux d'installations inadéquates (25 %). En ce qui concerne les bâtiments inadéquates, l'Ontario vient juste derrière la Colombie-Britannique avec 20 %, et le Québec compte le taux le plus faible (4 %).»

En somme, une gestion dispendieuse ou un parc immobilier en mauvais état auraient justifié un changement de propriétaire, mais la réalité est fort différente.

Au chapitre de la faisabilité

C'est sans doute à ce chapitre que le transfert semble le plus périlleux.

Comment, par exemple, répartir la responsabilité de financer et de gérer une école secondaire située dans une municipalité qui reçoit des élèves de 18 municipalités environnantes? Quelle municipalité assumera la gestion et comment répartir les coûts entre les autres?

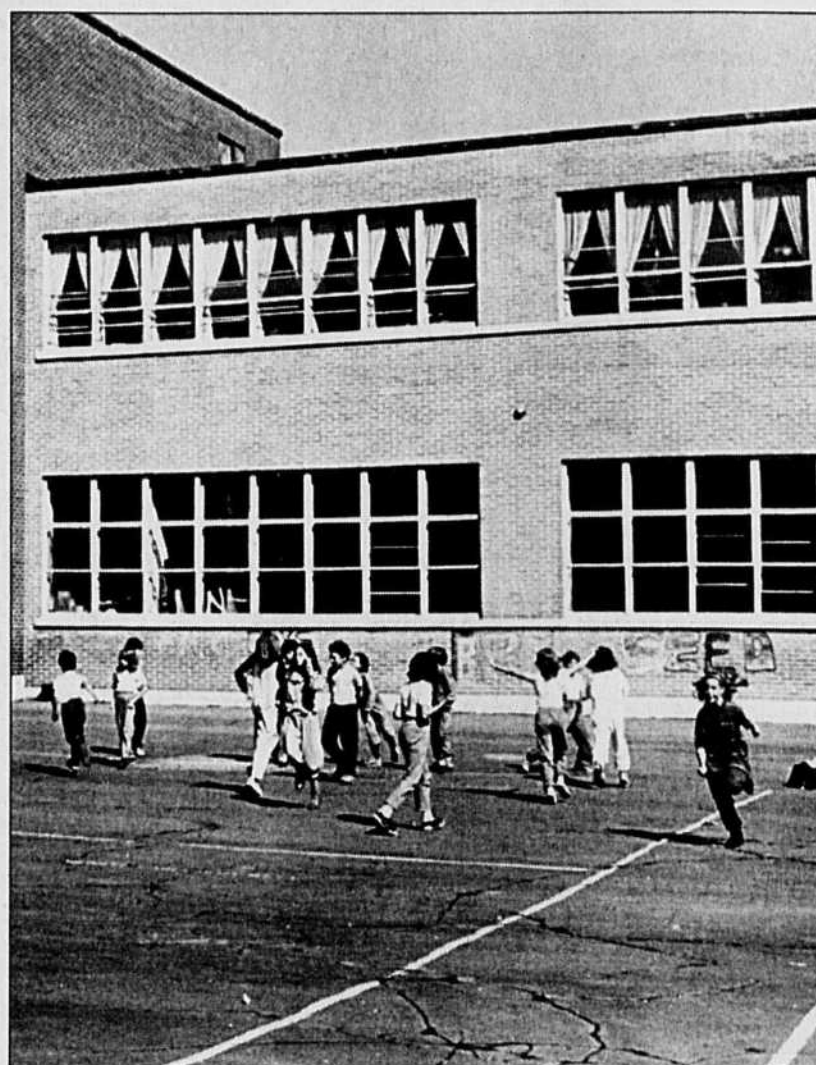
Les présentes chicanes entre villes-centres et villes périphériques n'ont rien pour nous rassurer. De plus, plusieurs villages (environ 300) n'ont pas d'écoles et envoient leurs élèves ailleurs, alors qu'à l'enseignement professionnel, le problè-

me est encore plus criant.

Certains avanceront que des organismes supramunicipaux, telles les MRC, pourraient prendre la charge de ce champ d'activité. Pour y arriver, il faudrait modifier considérablement la configuration (nombre et nature) actuelle de ces instances. Tout récemment, la ministre de l'Éducation a bien tenté de faire correspondre les territoires des commissions scolaires avec ceux des MRC mais elle a dû se résoudre à de nombreuses entorses à ce principe pour tenir compte de la réalité de la provenance des élèves du secondaire sur tout le territoire québécois.

Bref, au moment où l'on s'apprête à confier, pour des raisons de rationalisation, la gestion des 2600 écoles du Québec à 72 commissions scolaires plutôt qu'à 136, il serait paradoxal d'assister à un mouvement de balkanisation de la gestion des équipements scolaires entre 1389 municipalités en invoquant des motifs d'économie. Il en résulterait un fouillis et un casse-tête qui ne serviraient en rien la cause de l'éducation.

D'autres pays expérimentent actuellement la double gestion: la pédagogie d'un côté par le monde de l'éducation; l'administration de l'autre par le monde municipal. Avant de penser à cela pour le Québec et de s'y lancer sans planification d'ensemble, il y aurait grand intérêt à conduire une étude comparée des avantages et des inconvénients. Cela serait plus sérieuse et plus efficace que de faire écho aux velléités de pouvoir de certaines organisations municipales et de leur ministères.



Un parc d'édifices scolaires en mauvais état justifierait un changement de propriétaire, mais la réalité est fort différente.

La politique de développement local au Québec

Discours et réalité sur les régions

En deux ans, le gouvernement a coupé 50 % des budgets consacrés à sa politique régionale

MARC-URBAIN PROULX

Professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et secrétaire de l'Association canadienne des sciences régionales

Les fameux 500 millions de dollars transférés aux municipalités, l'imbroglio institutionnel de la région métropolitaine de Montréal, la fermeture totale ou partielle d'un grand nombre d'établissements de santé ainsi que l'élimination de 84 des 156 commissions scolaires ont largement pris les devants de la scène locale et régionale au Québec. Si bien que la sortie de la politique de soutien au développement local et régional, en mai dernier, est passée presque inaperçue. Pourtant ce livre blanc était sûrement très attendu par les Québécois puisque la décentralisation gouvernementale fut un important enjeu électoral et référendaire. À la lecture de la politique, on constate que les principes sont fort bien exposés, que les objectifs demeurent flous et que la substance concrète s'avère plutôt rare pour le moment.

La principale pièce de la politique concerne la consécration des territoires des MRC comme assises de l'action en régions. On sait que plusieurs services publics sont déjà desservis à cet échelon, particulièrement dans les MRC rurales. Leur renforcement s'inscrit dans la mouvance des pays membres de l'OCDE qui, depuis une douzaine d'années, privilégient les petites régions (bassins d'emploi; espace vécu; milieux quotidiens) comme aires de gestion et de développement socioéconomique. Au Québec, cette reconnaissance formelle des territoires des MRC dans la mosaïque locale et régionale nous annonce que le secteur public veut se rapprocher des goûts, besoins et préférences de ses clients tout en rationalisant la gestion des biens et des services locaux. La sécurité publique, le transport scolaire, l'emploi, l'environnement, l'éducation et d'autres secteurs sont actuellement directement touchés par cette double finalité. Elle permettra à terme d'obtenir un secteur public régional plus optimal afin de conserver le plus possible le niveau actuel des services offerts.

Des territoires très disparates

Les MRC représentent aussi, en principe, des espaces de dimension idéale pour l'émergence d'initiatives socioéconomiques diverses. Dans la réalité, les 96 petites MRC du Québec sont dès le départ fort disparates. Chacune est unique de par sa taille, sa population, ses municipalités membres, son mélange rural-urbain, sa dotation en ressources ainsi que sa situation géographique à l'intérieur du Québec. La diversité des territoires des MRC s'illustre aussi en matière de dynamisme et de développement. Le revenu par habitant, le taux de chômage, la valeur ajoutée sont notamment des indicateurs qui varient beaucoup d'une MRC à une autre. Notre indice d'entrepreneuriat 1992-97 illustre aussi des disparités inter-MRC fort importantes dans la création nette d'entreprises. Il varie en effet



Plusieurs facteurs de la création actuelle de richesses au Québec, notamment la forêt, l'agroalimentaire et l'électricité, sont exploités grâce à des milieux locaux dynamiques. Notre photo: un coin de la vallée de la Matapédia, il y a quelques années.

beaucoup sur l'espace national, passant de 0,20 % pour le territoire Memphrémagog à 66,4 % pour la MRC L'Érable tandis qu'il est de 21,5 % dans Les Pays-d'en-Haut. L'analyse de cet indice nous permet aussi d'induire des faits intéressants, en matière de comparaison d'un territoire à un autre évidemment, mais surtout au plan des facteurs explicatifs. Nous avons constaté notamment que la plupart des territoires très fertiles en entreprises réelles doivent généralement leur dynamisme non pas à un taux élevé de création brute d'entreprises, quoiqu'il soit en général considérable, mais bien à un faible taux de fermeture d'entreprises. Ce constat nous permet d'avancer que le soutien à l'entreprise, qui s'est multiplié depuis une dizaine d'années à la faveur des efforts consentis au développement local, n'est certainement pas inutile. L'expérience démontre que l'on peut influencer la dynamique économique endogène en adaptant bien les interventions publiques à la réalité du terrain. D'où la volonté gouvernementale actuelle de décentraliser de véritables enveloppes budgétaires plutôt que d'appliquer des pro-

grammes universels dits «mur à mur». Ce n'est ainsi pas qu'une question de sauver des coûts de gestion.

Influencer la dynamique économique

À cet effet, le livre blanc du gouvernement prévoit la mise en place de CLE (centres locaux d'emploi) et de CLD (centres locaux de développement) à l'échelon des MRC ainsi qu'à celui des quartiers urbains dans les grandes villes. Le CLE ne sera pas une organisation décentralisée puisqu'il n'aura ni conseil d'administration, ni autonomie financière.

Cependant, chaque CLD disposera d'un conseil de partenaires formés de syndicats, d'entreprises, d'élus municipaux, de coopératives, de groupes communautaires, etc. Asseoir à une même table des partenaires aussi divers est un enjeu certes audacieux. L'intérêt d'une telle audace réside non seulement dans les éventuels partenariats sur les divers services offerts aux entreprises mais aussi dans la vision globale à partager à propos de la collectivité territoriale, conduisant notamment au respect des mul-

tiples dimensions du développement. Pour réussir ce défi, le CLD possèdera des enveloppes budgétaires propres pour lancer des actions concrètes.

Les ressources financières des CLD doivent largement venir du Conseil du trésor et des différents ministères concernés par cette politique. Depuis 35 ans, le montant annuel qui y est affecté par l'État québécois a beaucoup varié en fonction de la conjoncture, de la générosité des transferts d'Ottawa, de la bonne volonté de collaboration des différents ministères et de la sensibilité du Conseil du trésor à la cause du développement régional. Dans le contexte actuel, par lequel le dynamisme local et régional latent et émergent est davantage sollicité pour participer à l'effort national de développement, les quelques 125 CLD anticipés nécessitent un minimum de ressources. Les spécialistes de la question s'entendent à considérer un seuil minimal de 100 millions de dollars à fournir par Québec. Il s'agit d'un seuil vraiment minimal pour être en mesure d'asseoir les partenaires autour de la table de chaque CLD, notamment les municipalités, tenues d'y contribuer financièrement. C'est aussi un seuil en dessous duquel les 19,5 millions de dollars de coûts réels reliés à la stricte gestion de cette politique gouvernementale seront grandement questionnables. Ce seuil minimal peut illustrer que l'État québécois n'a pas qu'un discours et qu'il se préoccupe réellement de développement local et régional.

Pour le moment, les crédits affectés par Québec à sa politique régionale sont passés de 141,6 millions l'an dernier à 104 millions en 1997-98. La nouvelle politique locale et régionale tant attendue semble ne prévoir actuellement que 71 maigres millions pour l'année de la mise en place des CLD, soit à partir d'avril 1998. Il s'agit d'une compression directe de 50 % des crédits, alors que les besoins sont criants pour les études de faisabilité des projets, le soutien à l'exportation, le développement technologique et la création d'emploi. Compression draconienne inadmissible pour un État qui se dit décentralisateur, et qui a traditionnellement misé sur le développement de tous ses territoires pour soutenir la croissance économique nationale. Le gouvernement se tire dans le pied, selon plusieurs observateurs. Car sans nier la pertinence des priorités gouvernementales, il demeure que plusieurs facteurs de la création actuelle de richesses au Québec, notamment la forêt, les mines, l'agroalimentaire, l'électricité et aussi l'entrepreneuriat, sont exploités grâce à des milieux locaux dynamiques, localisés de la Matapédia au Témiscamingue en passant par Manicouagan, Drummond, Domaine-du-Roy et Rosemont. Dans cet esprit, le soutien actuel au développement local et régional ne doit pas être considéré comme une promesse que l'on ne peut malheureusement plus remplir. Il s'agit d'un levier pour mobiliser les diverses ressources de tout le Québec dans un effort national de développement. La solidarité interministérielle devient impérative à cet égard.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dulos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Durtisac, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jocelyne Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Survol de l'avenir des Amériques

(Le Devoir) — *Forces* publie à l'occasion de la Conférence parlementaire des Amériques, qui se tient à Québec du 18 au 22 septembre, un «numéro exceptionnel sur le grand dessein des Amériques». Les articles, publiés en français, anglais, espagnol et portugais — les principales langues des Amériques —, traitent de solidarité, de démocratie, d'économie, de culture et d'environnement, enjeux de la formation d'une zone de libre-échange des Amériques. Un survol fort pertinent d'un «ambitieux projet qui, par-delà l'économie, affectera les populations, leurs cultures et leurs coutumes».



Un encan d'œuvres d'art contre la pauvreté

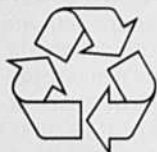
(Le Devoir) — Des femmes peintres et sculpteuses, 23 exactement, exposent leurs œuvres sur le thème international de réflexion des Nations unies, soit l'éradication de la pauvreté. Ces artistes de nationalités différentes, appartenant aux groupes «Art continu» et «Altérité», ont un but commun, celui de faire disparaître la pauvreté. On appuiera leur bonne volonté du 3 octobre au 6 novembre, au Musée Marc-Aurèle Fortin. D'autre part, un encan d'œuvres d'art au cours duquel une cinquantaine de tableaux seront mis en vente aura lieu le 23 septembre et un don sera ensuite remis au cardinal Turcotte.

Avis de recherche du Conseil de presse

(Le Devoir) — Le Conseil de presse du Québec, tribunal d'honneur de la presse québécoise, cherche à combler les sièges de représentants du public de son conseil d'administration. Les candidats recherchés peuvent provenir de différents milieux culturels et de diverses régions et doivent faire preuve d'une bonne connaissance du phénomène de l'information journalistique. Ils auront à défendre le point de vue des utilisateurs des médias. Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être soumises avant le 29 septembre 1997 aux bureaux du Conseil de presse, situés au 1000, rue Fullum, C239, Montréal, H2K 3L7.

Un motard démissionne

SHERBROOKE (PC) — Arrêté dans le cadre de l'opération anti-drogue Crado, le 3 septembre, le motard fondateur des Evil Ones, Pierre Rouillard, 38 ans, de Drummondville, vient de quitter ceux-ci afin de pouvoir retrouver sa liberté en attendant la suite des procédures judiciaires. Rouillard fait face à 170 chefs d'accusation, notamment ceux de complot, possession et trafic de drogues. Son enquête en détention, qui a duré une quinzaine d'heures sur deux jours avec la participation de plusieurs témoins, en Cour du Québec, était frappée d'une ordonnance de non publication. Il doit revenir au palais de justice, le 2 octobre, pour son enquête préliminaire et la communication de la preuve. Dans un document déposé dans le dossier de Rouillard, ce dernier déclare donner sa démission du Club Evil Ones, chapitre de Drummondville, et mandate son procureur, Me Gilles Doré, d'en aviser ce club. Suivent une multitude d'ordonnances du tribunal pour sa mise en liberté, comme la défense de fréquenter d'autres motards, soit les Evil Ones, les Hell's Angels, et même les candidats, qualifiés de «prospects» et de «hangarounds», d'arborer des insignes de clubs, de posséder un téléphone cellulaire ou un télé-avertisseur, des armes ou des explosifs, etc. Rouillard doit remettre son passeport et ne peut quitter le district de Drummond. Sa nouvelle adresse a été placée sous scellé pour éviter, a-t-on appris de la police, qu'il ne soit inquiété par les autres motards ou d'autres personnes.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FACTURE

Vaillancourt a quitté la rencontre en coup de vent

SUITE DE LA PAGE 1

Mario Laframboise, ne semblait pas rassuré par la nouvelle distribution de cartes du gouvernement, mais il préfère que son conseil d'administration se prononce. «Rien de nouveau ne nous enthousiasme aujourd'hui», a-t-il déclaré.

Quant à son homologue de l'UMRCQ, Jacinthe Simard, elle croit qu'il sera «difficile» de recommander positivement la nouvelle offre pour acceptation aux membres de son organisation. Elle estime que les augmentations de taxes sont désormais inévitables.

Le transport scolaire demeure donc la responsabilité transférée par le gouvernement aux municipalités, mais maintenant, le gouvernement leur en accorde en plus la gestion. Les MRC en deviendraient responsables dans les petites municipalités et les sociétés de transport municipales dans les plus grandes villes.

Les autres transferts concernent toujours les abolitions d'en-lieu de taxes à l'égard des écoles, des CHSLD et des CLSC, en plus de l'inspection des bâtiments publics. C'est le retour temporaire des en-lieu de taxes aux municipalités qui permettrait au gouvernement d'étaler le paiement de la facture de 500 millions d'une nouvelle façon.

La dernière rencontre entre le gouvernement et les représentants des municipalités devrait avoir lieu lundi. Hier, les deux unions municipales s'étaient rencontrées avant le rendez-vous avec le Conseil du trésor. En outre, l'UMQ et l'UMRCQ tiennent des réunions de leurs conseils d'administration respectifs, aujourd'hui à Québec, afin de prendre acte du résultat des négociations et de planifier les mesures à mettre de l'avant, moyens de pression et/ou discussions supplémentaires avec Québec.

Du côté de l'UMQ, des cotisations spéciales ont été votées, des firmes de communication sont engagées et les slogans sont déjà retenus.

À l'UMRCQ, on prépare activement une manifestation monstre qui aura lieu devant l'Assemblée nationale, le 2 octobre, au début du congrès de l'union qui aura lieu à Québec.

La présidente de l'UMRCQ, Jacinthe Simard, voulait s'assurer hier que le gouvernement Bouchard respectera ses engagements, c'est-à-dire qu'il n'augmentera pas le fardeau des contribuables municipaux. À la fin de la rencontre de deux heures, elle paraissait déçue, convaincue que cette augmentation de taxes est maintenant inévitable.

Le président de l'UMQ, Mario Laframboise, demeure lui aussi inquiet de voir le gouvernement se résigner à voir les taxes municipales augmenter l'an prochain.

«La fin est en train d'arriver. On est là pour défendre les intérêts des contribuables du Québec. Il n'y a que les maires et les conseillers qui sont capables de défendre les intérêts de leurs concitoyens. On voit que le gouvernement ne les prend pas à cœur».

Quant aux négociations avec les employés municipaux, il n'en a point été question hier lors de la rencontre avec le gouvernement. M. Laframboise rejette les accusations du Syndicat canadien de la fonction pu-

blique selon lesquelles ce sont les municipalités qui refusent présentement de négocier avec les syndiqués.

«On a lancé le mot d'ordre d'aller négocier dès le 22 août à nos membres. On a fait un sondage à l'UMQ qui démontre que 60 % de nos municipalités n'ont pas encore commencé à négocier sur le 6 % de récupération des coûts de main-d'œuvre. [...] Quelque part, les syndiqués ne veulent pas se présenter aux tables.»

Vaillancourt et les chiffres

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a quitté la rencontre de Québec en coup de vent une demie-heure avant qu'elle ne se termine sans parler aux représentants de la presse.

En matinée, M. Vaillancourt, brandissait fièrement une pétition signée par 40 000 de ses citoyens dénonçant le plan de transfert de 500 millions de dollars et le «traitement inéquitable» réservé à Laval.

M. Vaillancourt prétendait même avoir reçu dans sa croisée l'appui des ministres David Cliche et Serge Ménard, représentant tous deux des électeurs de Laval à l'Assemblée nationale. «Ils ont été sensibilisés et ils sont convaincus maintenant que Laval n'a pas reçu un traitement équitable dans la réforme. Ce sont maintenant nos alliés», a lancé M. Vaillancourt.

Ce dernier a été rapidement remis à sa place par le député de Vimont, David Cliche, parlant au nom du caucus ministériel. La Ville de Laval doit faire des efforts comme toutes les autres municipalités de la province, a-t-il dit en substance. Il a invité le maire Vaillancourt à concentrer ses efforts non pas sur des attaques à l'égard du gouvernement, mais plutôt sur les façons d'absorber la facture sans hausser le compte de taxes des Lavallois.

Le ministre Cliche a présenté les arguments de la Ville de Laval à ses homologues des Affaires municipales, Rémy Trudel, et du Conseil du trésor, Jacques Léonard.

Il se dit sensible à la position de Laval qui, contrairement à d'autres municipalités, a déjà procédé à des regroupements dans le passé, permettant par le fait même à l'État de réaliser des économies. Mais selon lui, «le maire mêle les chiffres ou il additionne les mauvaises chiffres» lorsqu'il crie à l'iniquité.

Selon Gilles Vaillancourt, le gouvernement Bouchard oblige Laval à se serrer la ceinture plus que toute autre municipalité au Québec. Le transfert se chiffre à quelque 30 millions de dollars pour Laval, ce qui équivaudrait à 7 % du budget de la ville.

Dans ses calculs, M. Vaillancourt tient compte de la contribution de Laval au financement de l'Agence métropolitaine de transport, ce qui n'a strictement rien à voir avec le dossier du transfert fiscal mais fait bien sur gonfler la note. Or, selon David Cliche, c'est une somme de 22,9 millions qui sera transférée à Laval, soit 5,9 % du budget.

Le maire Vaillancourt entend néanmoins faire imprimer sa «pétition pour l'équité fiscale» dans les hebdomadaires lavallois afin de gagner des appuis.

Avec Brian Myles

COMMISSION

Coon Come est déçu de voir qu'on a ignoré son peuple

SUITE DE LA PAGE 1

peuples, a soutenu le chef, promettant d'écrire à la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin.

«S'ils avaient fait leurs devoirs comme il faut, s'ils avaient simplement parlé aux trappeurs cris, ils auraient vu que les montagnes [du réservoir de Caniapiscau, aujourd'hui devenues des îles] ont un nom», a expliqué hier Matthew Coon Come, déçu de voir qu'on a ignoré son peuple avant de prendre une telle décision.

Pour souligner le vingtième anniversaire de la Charte de la langue française — le 26 août dernier —, la Commission de toponymie du Québec annonçait il y a quelques semaines sa décision d'offrir en «cadeau» à 101 auteurs québécois un bout d'île du réservoir de Caniapiscau, créant ainsi un poème géographique à partir de mots tirés des œuvres désignées.

Le réservoir Caniapiscau est en quelque sorte une création d'Hydro-Québec et est devenu la source du complexe hydroélectrique La Grande. Les quelques centaines d'îles baignant dans l'étendue d'eau artificielle étaient donc autrefois des sommets, certains d'entre eux naturellement dénommés par les Cris s'y rendant notamment pour des fins de chasse, soutenaient des représentants de la communauté cris, tel que le rapportait le quotidien *The Gazette* hier, point de départ de la controverse.

«Nous n'avons pas été consultés», y explique le chef de la communauté cris de Chisasibi, Charles Bobbish, que nous avons tenté de joindre sans succès hier. Les Cris ont été froissés lorsqu'on a mis de l'avant le projet [hydroélectrique]. Je ne crois pas que l'on doive les blesser davantage en rebaptisant les îles. Les montagnes qui étaient là jadis avaient un nom.»

«Nous étions persuadés que le territoire était anonyme, complètement vierge, tout simplement parce que ce n'est pas un endroit où la population est concentrée», a expliqué Alain Vallières, persuadé que la commission n'a pas fait d'erreur

et qu'elle a agi au meilleur de sa connaissance en choisissant cette parcelle de pays pour célébrer la Charte de la langue française.

Avant de nommer une île, un lac, une rue ou une colline, la commission doit toujours obéir à une règle d'or: vérifier par le moyen d'un inventaire si les populations locales et la tradition n'ont pas naturellement déterminé l'usage d'une appellation. «Si tel est le cas, nous devons respecter l'appellation en usage», a précisé M. Vallières.

La dernière consultation effectuée par la Commission de toponymie remonte à la fin des années 70, où une étude avait permis de faire l'inventaire des territoires, principalement ceux qui étaient habités. «Sachant que l'endroit était inhabité, nous n'avons pas fait de démarche exhaustive pour ce territoire-là», explique M. Vallières. Le grand chef Coon Come, qui communiquera prochainement avec la commission, ne comprend pas une telle affirmation. La consultation effectuée il y a une vingtaine d'années démontrait une volonté de travailler de concert avec les Cris pour la dénomination du territoire. «Je ne comprends pas pourquoi cette collaboration n'a pas été maintenue pour ce récent projet.»

La Commission de toponymie n'entend pas changer la teneur de son projet, désormais devenu réalité et auquel on ne pourra plus rien changer lorsqu'il aura été publié dans la *Gazette officielle*, au cours de la prochaine année. Elle prendra toutefois en considération tout «courrier officiel» démontrant un désaccord avec son Jardin du bout du monde (le nom donné au poème géographique), exigeant toutefois un dossier étayé (nom des personnes préconisant l'usage d'un mot précis, date depuis laquelle ils l'utilisent, identification précise de l'endroit, etc.) avant d'aller de l'avant avec un changement d'appellation.

«La commission ne serait pas rébarbative, par exemple, à changer quelques-uns de ses noms et à les déplacer sur d'autres îles, tout simplement», a expliqué M. Vallières. Mais ça m'entraînerait fort qu'il y en ait tant que ça à changer. Nous étions sûrs d'être dans un territoire anonyme et nous le sommes encore.»

SONDAGE

Une majorité de Québécois estiment ne pas avoir été floués

SUITE DE LA PAGE 1

moins instruits à ce que l'on transmette des renseignements personnels sans leur consentement. C'est vrai également pour les anglophones, à cet égard plus sévères que les francophones. Sur cette question, les pauvres apparaissent plus conciliants que les riches, qui se montrent intraitables. Quant aux femmes, c'est la naïveté qui caractérise leur perception, elles dont seulement 35 % croient que leur banque, leur employeur ou leur médecin pourrait transmettre des renseignements personnels sans raison valable. Une hypothèse à laquelle souscrivent par contre 57 % des hommes.

Président de Sondagem et par ailleurs sociologue, Jean Noisieux a jeté un regard éclairé sur ces données, qu'il trouve révélatrices et rassurantes en ce qu'elles témoignent d'une profonde conscientisation à l'égard de ces nouvelles menaces à la vie privée. A son avis, la quasi-anonymité que la première question a recueillie tient à la suggestion que cette circulation de renseignements confidentiels puisse se faire sans le consentement des personnes visées. «Elles y voient un viol de leur vie privée et ont peur que ces informations soient éventuellement utilisées à leurs

dépens.» M. Noisieux trouve cependant navrant que les premières victimes de ces pratiques, c'est-à-dire les pauvres, soient les moins conscientes du problème.

Le droit à la vie privée est reconnu par la Charte québécoise des droits et libertés, de même qu'il est inscrit au Code civil et encadré par des lois. Mais l'arrivée de l'ordinateur dans notre civilisation et la création de banques de données ont singulièrement compliqué le respect de ce droit à la vie privée en ce qu'il est maintenant possible d'accumuler une quantité infinie de renseignements personnels. Et de les transmettre à un autre organisme, dans une autre ville, par simple manipulation du clavier.

Des pratiques récemment mises au jour à Ottawa et Québec bafouent les principes mondialement reconnus. La première est celle du ministère fédéral du Développement des ressources humaines qui, pour piéger les chômeurs qui prennent des vacances à l'étranger et enfreignent ainsi la loi, a entrepris de contrôler les cartes remises aux douanes canadiennes à leur retour.

L'autre tient à la loi 132, adoptée en 1996 par l'Assemblée nationale et qui donne au ministère du Revenu la capacité d'obtenir de tous les organismes publics, y compris

ROCHON

SUITE DE LA PAGE 1

«Il y avait une solution qui se présentait, il y avait tout le potentiel dans quelques mois d'être là pour le faire, ça n'a pas fonctionné. Par contre, où il y avait le problème, ça s'est amélioré. Donc, on va réaligner», s'est contenté de dire le ministre Rochon pour confirmer le retour du programme de greffes à Montréal.

Le ministre Rochon a fait cette déclaration au lendemain de la décision subite des médecins de l'hôpital Laval de transférer au CHUM tous leurs patients en attente de greffes pulmonaires.

Le transfert du programme de greffes, annoncé par le ministre Rochon à la fin septembre 1996, avait soulevé toute une controverse, qui n'a pas cessé pendant douze mois. Depuis l'entrée en vigueur du programme en janvier 1997, aucune greffe n'avait toutefois été réalisée à l'hôpital Laval, faute de chirurgien pour procéder aux opérations. Seule une entente intervenue avec des médecins de Toronto permettait à l'hôpital Laval de disposer de chirurgiens sur appel.

Rochon n'admet pas avoir erré

Questionné par les journalistes, le ministre Rochon n'a pas jugé avoir commis une erreur et s'est défendu en disant avoir pris sa décision, il y a un an, sur la base d'avis du Conseil médical du Québec.

«Les choses ont évolué, ça ne s'est pas passé, évidemment, exactement comme ce qui était prévu. À l'hôpital Laval, il y a eu un certain nombre de délais réussis pour le recrutement de chirurgiens. Pendant ce temps-là, à Montréal, les choses ont évolué plus facilement qu'il pouvait être prévisible. Alors, c'est un réalignement qu'il est important de confirmer. En tant que ministre, ce qui compte vraiment pour moi, c'est les résultats», a expliqué Jean Rochon.

Mis devant le fait accompli mercredi, le ministre de la Santé s'est défendu d'être à la merci des décisions des médecins. Il juge que les médecins de l'hôpital Laval «ont été responsables» en référant leurs patients à Montréal.

Malgré les ratés et les accidents de parcours survenus au cours de la dernière année dans le dossier des greffes pulmonaires, le ministre Rochon considère que les patients se retrouvent aujourd'hui avec une «situation améliorée» et qu'il s'agit «d'un gain» pour tout le monde. Tout cela, parce que l'existence d'une liste unique assure maintenant aux patients de tout le Québec l'accès en toute équité aux services de transplantation.

Selon le ministre, il n'y a ni perdant ni gagnant dans cette affaire, qui a pourtant connu son lot de soubresauts. Notamment au cours du mois d'août, alors qu'un patient de Québec, Claude Bellavance, voyait sa chance de recevoir un poulmon compatible lui échapper parce que les «médecins volants» recrutés à Toronto par l'hôpital Laval n'étaient pas disponibles pour effectuer la transplantation.

Le ministre Rochon n'exclut d'ailleurs pas la possibilité qu'il y ait, dans quelques années, deux sites de greffes pulmonaires au Québec si le nombre le justifie. Cela, si l'hôpital Laval parvient à recruter les effectifs médicaux nécessaires.

Hier, à l'hôpital Laval, on convenait que l'épisode du mois d'août avait été l'élément déclencheur du transfert en bloc des patients à Montréal. Depuis juillet, l'entente de disponibilité avec les médecins de Toronto n'étant plus valide, l'hôpital Laval ne disposait que d'un accord verbal de coopération, qui s'est avéré déficient.

«C'est définitivement un transfert qui se fait pour le bénéfice des patients. Nous n'avons pas le choix, devant notre incapacité à avoir un chirurgien. Il fallait s'assurer que les patients ne soient pas à risque par rapport à ceux d'autres régions», a soutenu hier le Dr Julien Veilleux, directeur des services professionnels de l'hôpital Laval.

Des discussions avaient débuté avec le CHUM pour jeter les bases d'une collaboration. Mais l'exigence de l'hôpital Laval, qui voulait obtenir l'engagement de chirurgiens de Montréal d'agir à titre de «médecins volants» en lieu et place de ceux de Toronto, a été refusée par l'équipe médicale du CHUM. Hier, l'hôpital Laval affirmait continuer ses démarches pour recruter un chirurgien spécialisé en greffe pulmonaire.

Le Dr Denis Gravel, chef du département de chirurgie et représentant des médecins du CHUM, a pour sa part soutenu hier que l'exigence posée par l'hôpital Laval était incompatible avec la pratique médicale en transplantations pulmonaires. «Pour nous, être l'équivalent de Toronto, d'une solution qui ne fonctionne pas, nous ne voulions pas entrer là-dedans. Des chirurgiens doivent être accessibles en tout temps, et fonctionner 24 heures par jour, 365 jours par an pour effectuer le suivi de leurs patients et intervenir en cas de complications», a-t-il dit hier.

Malgré le constat dressé par le ministre, le Dr Gravel n'accueille pas cette décision comme une victoire, mais plutôt comme la reconnaissance que la situation pour les patients en attente de greffes de poulmons est bien meilleure aujourd'hui qu'il y a un an.

De son côté, Diane Hébert, présidente de la fondation du même nom, qui vient en aide aux personnes en attente de greffes, s'est dit soulagée de ce dénouement inattendu. Mme Hébert avait été la première à contester ouvertement la décision du ministre Rochon en septembre 1996. «Je sympathise avec les patients, car je sais l'insécurité qu'ils vivaient et à quel point cette situation était difficile pour eux», a-t-elle dit. Cette dernière affirme que *La Fondation Diane Hébert* (965-0333) sera toujours disposée à recevoir les demandes d'aide de patients de l'est du Québec ou d'ailleurs, qui doivent assumer des frais pour venir se faire soigner à Montréal.

En comptant les sept patients transférés hier au CHUM par Québec, la liste d'attente pour une greffe de poulmons au Québec compte présentement une vingtaine de patients. Le CHUM, qui dispose maintenant de quatre chirurgiens à temps plein spécialisés en transplantation, a réalisé 17 greffes depuis janvier 1997.